

Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial

Étude longitudinale
au Saguenay–Lac-Saint-Jean
Synthèse des résultats



Suzanne Veillette
Michel Perron
Gilles Hébert

avec la collaboration de
Chantale Munger et Josée Thivierge

Groupe Écobes



CEGEP de Jonquière

Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial

Étude longitudinale au
Saguenay—Lac-Saint-Jean

Synthèse des résultats

Suzanne Veillette, Michel Perron, Gilles Hébert

avec la collaboration de
Chantale Munger et Josée Thivierge

Cette recherche a été subventionnée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le contenu de ce rapport n'engage que ses auteurs.

Révision linguistique : Nicole Fradette
Maquette de la couverture : Robert Tremblay

Dans le présent rapport, le genre masculin a été employé; il désigne cependant aussi bien les femmes que les hommes.

ISBN 2-921250-26-8

Dépôt légal - 4^e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Pour obtenir des informations supplémentaires,
veuillez communiquer avec le :

Groupe ÉCOBES
Cégep de Jonquière
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec)
G7X 7W2

Tél. : (418) 542-6390
Télécopieur : (418) 547-0195

REMERCIEMENTS

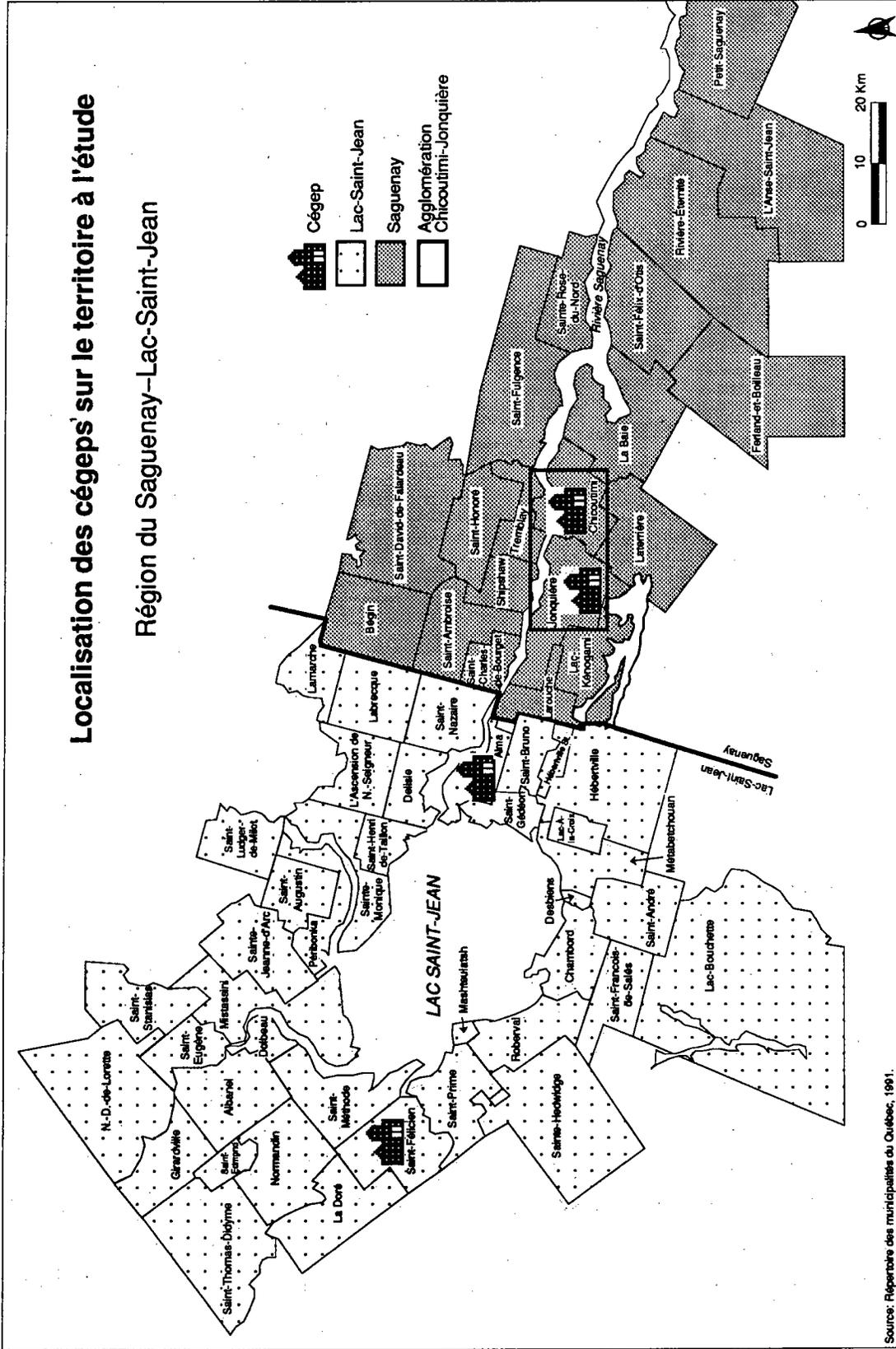
La réalisation de notre recherche a été rendue possible grâce à la collaboration et au support de plusieurs personnes. Nous tenons d'abord à témoigner notre reconnaissance à l'endroit des responsables du Service des études et du développement des collèges de la Direction générale de l'enseignement collégial. Nous remercions, en particulier, mesdames Jane-Hélène Gagnon, Chantal Bélanger et Louise Dallaire, qui ont été de précieuses collaboratrices à chacune des étapes du projet. Leur connaissance des différents fichiers administratifs et leur expérience dans le traitement des indicateurs scolaires ont été des atouts indispensables au bon déroulement des travaux. Nous sommes particulièrement redevables à madame Jane-Hélène Gagnon de ses précieux commentaires et de ses critiques judicieuses tout au cours du processus de recherche.

Nous tenons à souligner la collaboration du ministère de l'Éducation, qui a mis à la disposition des chercheurs toutes les données pertinentes. Nous exprimons aussi notre gratitude à madame Mireille Levesque, qui fut une source d'inspiration au moment de la conception du projet. Ses commentaires portant sur une version préliminaire du présent rapport, de même que ceux de monsieur Pierre W. Bélanger ont permis d'enrichir les analyses.

Nous remercions sincèrement madame Sylvie Bergeron, du Cégep de Jonquière. En tant que directrice des études, elle a su nous communiquer son vif intérêt pour l'avancement du réseau collégial et a accordé un appui significatif à la réalisation de l'étude. Nous remercions du fond du coeur le personnel de soutien du Groupe ÉCOBES; mesdames Guylaine Gauthier, Danielle Cantin et Annie Lavoie ont travaillé, pour leur part, avec dévouement, à la validation, au traitement informatique et à la représentation graphique des résultats. Enfin, nous aimerions signaler la contribution de monsieur Jacques Ouellet lors de la préparation du protocole initial de recherche.

Localisation des cégeps sur le territoire à l'étude

Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Source: Répertoire des municipalités du Québec, 1991.

1. Outre les quatre cégeps, une école gouvernementale (Conservatoire de musique de Chicoutimi) et un collège privé sous permis (Institut d'Informatique et de bureautique de Chicoutimi) dispensent un enseignement de niveau collégial.

Groupe Écobs, Cégep de Jonquière, 1993

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	V
TABLE DES MATIÈRES	VII
PRÉSENTATION.....	IX
PARTIE 1 : LES ITINÉRAIRES SCOLAIRES D'UNE COHORTE D'ÉLÈVES INSCRITS EN 1^{re} SECONDAIRE EN 1981.....	1
1.1 Le territoire à l'étude : la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.....	1
1.2 Le bilan du cheminement scolaire de la cohorte à l'étude.....	2
1.2.1 Le profil des élèves en 1 ^{re} secondaire	2
1.2.2 Du secondaire au collégial, de 1981 à 1991.....	3
1.3 Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et le taux de passage du secondaire au collégial	4
1.4 L'accès au collégial et l'accès à une sanction d'études collégiales	6
1.4.1 Le taux d'accès au collégial selon la période écoulée et le sexe	6
1.4.2 Le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon différentes caractéristiques des élèves.....	8
1.5 Le cheminement scolaire des élèves qui ont accédé au collégial.....	9
1.6 Quelques faits saillants.....	12
PARTIE 2 : LES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES ET L'ACCESSIBILITÉ AU COLLÉGIAL AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN.....	15
2.1 Le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une sanction d'études collégiales par sous-région	15
2.2 Le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon certaines caractéristiques des municipalités.....	16
2.2.1 La distance entre les municipalités et les quatre cégeps.....	16
2.2.2 Le niveau d'urbanisation	20
2.2.3 La disponibilité d'un moyen de transport organisé.....	20
2.3 L'identification des municipalités en suraccès ou en sous-accès.....	21
2.4 Quelques faits saillants.....	22
PARTIE 3 : LES DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET L'ACCESSIBILITÉ AU COLLÉGIAL DANS L'AGGLOMÉRATION DE CHICOUTIMI-JONQUIÈRE	25
3.1 Le profil des élèves par zone socio-économique de résidence en 1 ^{re} secondaire	25

3.2	L'accès au collégial et l'accès à une sanction d'études collégiales selon l'origine socio-économique des élèves.....	27
3.2.1	L'origine socio-économique et le sexe.....	29
3.2.2	L'origine socio-économique et l'âge en 1 ^{re} secondaire.....	31
3.2.3	L'origine socio-économique et le réseau d'établissements scolaires fréquenté en 1 ^{re} secondaire.....	32
3.2.4	L'origine socio-économique et la sanction d'études secondaires.....	32
3.3	Les disparités scolaires : une conjugaison de facteurs.....	33
3.4	Le choix de formation au collégial selon l'origine socio-économique.....	35
	CONCLUSION.....	39
	APPENDICE 1: La définition des indicateurs retenus.....	43
	APPENDICE 2: Table des matières du rapport intégral de la recherche.....	45

PRÉSENTATION

Le document que nous présentons ici est la synthèse des principaux résultats obtenus lors d'une recherche sur «*Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial*» au Saguenay—Lac-St-Jean (SLSJ), menée par le Groupe ÉCOBES du Cégep de Jonquière, au cours de l'année 1992-1993.

Cette étude longitudinale rétrospective retrace, entre 1981 et 1991, les étapes du cheminement scolaire d'une cohorte d'élèves à partir du début de leurs études secondaires jusqu'à la fin, le cas échéant, de leurs études collégiales. Grâce à une approche écologique appuyée sur des méthodes de géocodage et des techniques de localisation automatisée, les chercheurs ont pu localiser le quartier de résidence des élèves en 1^{re} secondaire et, ensuite, établir leur origine sociale. Ces informations ont par la suite été mises en relation avec les données sur le cheminement scolaire des élèves consignées dans différents fichiers administratifs.

La cohorte à l'étude regroupe les 4 405 élèves, domiciliés dans la région administrative scolaire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, lors de leur première inscription en 1^{re} secondaire dans un établissement de type public, privé ou hors réseau en 1981. Pour atteindre certains objectifs spécifiques, deux sous-cohortes ont été distinguées en cours d'analyse : la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière et la sous-cohorte hors Chicoutimi-Jonquière. La première regroupe les 1 748 étudiants qui résidaient dans l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière lors de leur inscription en 1^{re} secondaire en 1981. Ils constituent la sous-cohorte urbaine qui fait l'objet d'une étude détaillée à micro-échelle dans le but de vérifier l'influence de l'origine sociale sur l'accessibilité au collégial. La sous-cohorte hors Chicoutimi-Jonquière est, quant à elle, composée de tous les autres élèves de la cohorte régionale (N = 2 657) qui résidaient, en 1981 dans des municipalités de plus petite taille. Cette seconde sous-cohorte sert occasionnellement de base de comparaison afin de mieux mettre en évidence les tendances observées dans l'agglomération.

Quatre séries d'informations ont été mises à contribution pour constituer le fichier de recherche sur les élèves de la cohorte et leur milieu d'origine :

- 1) des données administratives sur le passé scolaire au secondaire et le cheminement au collégial provenant, d'une part, des fichiers Banques historiques (B-H) et Déclaration des clientèles scolaires au secondaire (DCS) du ministère de

l'Education (MEQ) et, d'autre part, du fichier maître Cheminements scolaires au collégial (CHESCO) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;

- 2) des données sur le lieu de résidence des élèves en 1981, contenues dans les fichiers de Déclaration des clientèles scolaires au secondaire (DCS) du MEQ; cette adresse a servi à déterminer l'origine géographique de l'élève, de même qu'à inférer son origine sociale;
- 3) l'adresse au moment de la dernière présence de l'élève au secondaire au secteur d'enseignement «jeune» a permis d'établir la mobilité résidentielle de l'élève au cours de ses études au secondaire;
- 4) des données provenant du recensement canadien de 1981, reflétant les caractéristiques socio-économiques de la municipalité ou du quartier de résidence des élèves et de leurs parents.

Six indicateurs ont retenu l'attention : le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES), le taux de passage du secondaire au collégial, le taux d'accès au collégial, le taux d'accès à une sanction d'études collégiales, le taux global de diplomation et le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales. La définition de ces indicateurs se trouve à l'appendice 1.

Le rapport intégral de la recherche comporte cinq chapitres. Pour le lecteur intéressé, la table des matières est reprise à l'appendice 2. Le présent document expose les principaux résultats obtenus et relève les faits saillants. Alors que dans la première partie nous retraçons les itinéraires scolaires d'une cohorte d'élèves inscrits en 1^{re} secondaire en 1981, nous tentons, dans la seconde, de cerner les disparités géographiques en ce qui concerne l'accessibilité au collégial. Enfin, la dernière partie est consacrée à l'examen des disparités socio-économiques qui influent sur l'accessibilité aux études postsecondaires des élèves résidant dans l'agglomération urbaine de Chicoutimi-Jonquière à cette époque.

Les personnes désirant consulter les chapitres un et deux du rapport intégral, où nous exposons les perspectives théoriques et méthodologiques de la recherche, ou approfondir certains aspects de l'analyse des données pourront consulter le document intitulé: *«Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial. Étude longitudinale au Saguenay—Lac-Saint-Jean»*.

PARTIE 1

LES ITINÉRAIRES SCOLAIRES D'UNE COHORTE D'ÉLÈVES INSCRITS EN 1^{re} SECONDAIRE EN 1981

Le lecteur trouvera, dans cette partie, le bilan des itinéraires scolaires d'une cohorte d'élèves inscrits en 1^{re} secondaire en 1981 au SLSJ, et une vue d'ensemble des principales tendances se dégageant après dix ans d'observation en regard de l'accessibilité au collégial.

1.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE : LA RÉGION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Peuplé de 285 051 habitants en 1981, si l'on exclut les villes de Chibougamau et Chapais, le Saguenay—Lac-Saint-Jean constitue un territoire propice pour l'étude des liens qui unissent «espace, stratification sociale et éducation». Francophone et catholique dans une proportion de plus de 97%, cette population régionale présente en effet des caractéristiques culturelles et sociales lui conférant une grande homogénéité.

Au chapitre du niveau de scolarisation en 1981, une plus faible proportion de la population régionale (9,7%) comparativement à celle du Québec (13,5%) avait réalisé des études universitaires. Par contre, une moins grande proportion (24,3%) que dans l'ensemble du Québec (26,4%) était faiblement scolarisée (moins de 9 ans de scolarité). Par ailleurs, les individus détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métier ou d'autres écoles non universitaires étaient proportionnellement plus nombreux qu'au Québec, probablement en raison des besoins en main-d'oeuvre spécialisée engendrés par la grande industrie (aluminium et papier).

Le SLSJ ne connaît pas la quasi-stabilité de la persévérance scolaire jusqu'au diplôme d'études secondaires constatée au Québec depuis 1987-1988. Si, en 1981, la région à l'étude se comportait plutôt comme les régions centrales et méridionales du Québec et non comme les régions périphériques¹, elle accuse en 1989-1990 un net recul. La probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires se situe à 59,2% en 1989-1990, ce qui représente, par rapport à l'année précédente, un recul de 6,4 points de pourcentage². Cette probabilité est de 64,7% pour l'ensemble du Québec en 1989-1990.

¹ Beauchesne, L. *Les abandons au secondaire : profil sociodémographique*. Coll. Études et analyses, Québec, Gouvernement du Québec, Direction générale de la recherche et du développement, 1991 : 23.

² Ministère de l'Éducation du Québec. *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire*. Québec, Direction des études économiques et démographiques, 1992 : 70-71.

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean compte soixante municipalités³. Au chapitre de la taille des collectivités, on constate une répartition fort comparable à celle de l'ensemble du Québec. Depuis l'industrialisation commencée au cours des années 1920, la sous-région du Saguenay a connu une urbanisation sans cesse croissante de telle sorte qu'en 1991, plus de 80% de la population vit dans les villes de Chicoutimi (62 670), Jonquière (57 933) et La Baie (20 995)⁴.

Cette urbanisation s'est accompagnée de la mise sur pied d'infrastructures de services très diversifiées. Tout en connaissant, elle aussi, une certaine urbanisation, la sous-région du Lac-Saint-Jean a conservé certains traits distinctifs. Une vingtaine de petites municipalités rurales à vocation agricole, forestière ou mixte y ont pris racine. Plusieurs sont en butte actuellement à différents problèmes de développement, tout comme certaines municipalités saguenéennes d'ailleurs.

1.2 LE BILAN DU CHEMINEMENT SCOLAIRE DE LA COHORTE À L'ÉTUDE

1.2.1 Le profil des élèves en 1^{re} secondaire

Le rapport de masculinité est identique dans la cohorte régionale et la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière (tableau 1.1). D'autre part, au moment de l'inscription en 1^{re} secondaire, on perçoit une légère différence quant à la structure d'âge : la proportion des élèves de la sous-cohorte urbaine âgés de 12 ans et moins est légèrement supérieure (73,8%) à celle observée dans la cohorte régionale (69,0%). Les élèves qui présentent déjà un certain retard scolaire à la fin de leurs études primaires habitent donc plus souvent hors de l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière.

À l'inscription en 1^{re} secondaire, c'est le réseau scolaire public qui a la faveur des parents (91,6% comparativement à 8,4% pour le réseau privé). Là encore, le comportement urbain diffère légèrement, puisqu'un peu plus de parents (10,3% contre 8,4% au SLSJ) choisissent le secteur privé pour leurs enfants, lorsque vient le moment pour ceux-ci d'entreprendre leurs études secondaires.

³ Le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait 62 municipalités en 1981, en excluant les villes de Chibougamau et Chapais. Depuis cette date, on a assisté au regroupement des municipalités d'Albanel village et Albanel paroisse, de même qu'à celui de Laterrière village et Laterrière paroisse.

⁴ Statistique Canada. *Recensement de 1991*, catalogue 93-304, 1992.

TABLEAU 1.1
Profil de la cohorte régionale et de la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière

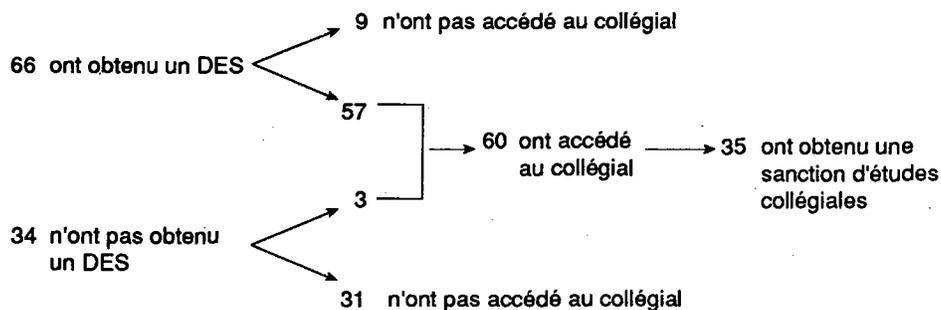
Caractéristiques	Nouveaux inscrits en 1 ^{re} secondaire en 1981			
	Cohorte régionale Saguenay—Lac-Saint-Jean		Sous-cohorte urbaine Chicoutimi-Jonquière	
	N	%	N	%
Sexe				
Masculin	2 260	51,3	896	51,3
Féminin	2 145	48,7	852	48,7
Âge en 1^{re} secondaire¹				
12 ans et moins	3 041	69,0	1 290	73,8
13 ans et plus	1 364	31,0	448	26,2
Langue parlée				
Français	4 358	98,9	1 724	98,6
Autres	47	1,1	24	1,4
Réseau d'établissements scolaires				
Public	4 033	91,6	1 568	89,7
Privé	372	8,4	180	10,3
Effectif total	4 405	100,0	1 748	100,0

¹ Âge au 30-09-1981.

1.2.2 Du secondaire au collégial, de 1981 à 1991

La période d'observation de notre étude prend fin avec l'inscription au trimestre d'automne 1991 dans le réseau québécois des collèges. Les sanctions d'études collégiales délivrées jusqu'au trimestre d'été 1991 sont intégrées au fichier de recherche. Globalement, il est possible de résumer l'ensemble des cheminements scolaires de l'effectif initial de la façon suivante :

sur 100 nouveaux inscrits en 1981 en 1^{re} secondaire au SLSJ,



1.3 LE TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES ET LE TAUX DE PASSAGE DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL

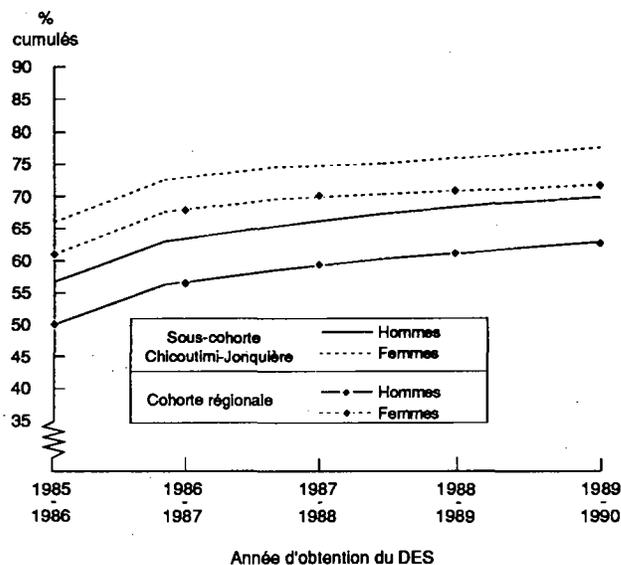
L'observation des cheminements scolaires de l'effectif initial permet de dégager trois constats principaux reliés au taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). Ce taux donne la proportion des élèves de la cohorte ayant obtenu un DES de 5^e secondaire entre 1981 et 1990. Il peut s'agir d'un DES obtenu au secteur d'enseignement jeune ou au secteur de l'éducation des adultes, soit en formation générale, soit en formation professionnelle. En ce qui concerne les élèves détenant plus d'un DES, des critères de sélection ont été utilisés afin de considérer, dans le cas de chacun d'entre eux, un seul diplôme, soit le premier obtenu au cours du cheminement scolaire. Compte tenu des objectifs spécifiques de cette recherche, les quelques élèves ayant obtenu une attestation d'équivalent de niveau de scolarité (AENS) ont été inclus (figure 1.1).

- 1) Dans la cohorte régionale, le taux d'obtention d'un DES passe de 55,5% en 1985-1986 à 66,2% en fin de période; on observe donc une amélioration de près de 11 points de pourcentage du taux après quatre années. Ces taux sont fort comparables à celui établi par Maheu et Maisonneuve pour le Québec en 1981; leur mesure transversale fixe à 66,6%, la proportion des effectifs d'une génération susceptibles d'obtenir un DES, soit à l'enseignement régulier, soit à l'éducation des adultes⁵.
- 2) Le taux d'obtention d'un DES est supérieur dans la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière. En fin de période, le taux d'obtention d'un DES est de 72,5% à Chicoutimi-Jonquière comparativement à 66,2% pour les élèves de la cohorte régionale.
- 3) Tant au niveau de la cohorte régionale que de la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière, les filles surpassent toujours les garçons. En 1989-1990, on observe dans la cohorte régionale notamment, un taux d'obtention d'un DES de 71,0% chez les filles comparativement à 61,5% chez les garçons, ce qui représente un écart de 9,5 points de pourcentage. Semblables différences concernant le sexe ont été maintes fois soulignées au MEQ et on constate qu'elles ont plutôt tendance à s'accroître avec le temps⁶.

⁵ Maheu, R. et Maisonneuve, D. *La progression des élèves au secondaire et au collégial. Premiers résultats: 1976 à 1981*. Québec, ministère de l'Éducation, direction des études économiques et démographiques, 1982:7-10. S'agissant de calculs fondés sur la sanction d'études, les taux qu'ils ont obtenus sont directement comparables à ceux observés au SLSJ.

⁶ Notamment pour la période 1976-1982, Maheu et Maisonneuve traitent cette question (*op.cit.*, p. 7-10). Pour la période récente (1980-1990), on peut consulter les données sur l'accessibilité à la 5^e secondaire (Ministère de l'Éducation du Québec, *op.cit.*, p. 36-37). Toutefois, il faut souligner que les taux publiés sur cet indicateur s'appuient sur les inscriptions en 5^e secondaire et non sur les sanctions d'études.

FIGURE 1.1
Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES)¹, cohorte régionale
et sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière selon la période écoulée et le sexe



¹ Il peut s'agir d'un diplôme d'études secondaires obtenu au secteur d'enseignement jeune ou au secteur de l'éducation des adultes, soit en formation générale ou en formation professionnelle. Pour chaque élève on seul diplôme a été retenu soit le premier obtenu au cours du cheminement scolaire. Se trouvent également inclus dix élèves ayant obtenu une attestation d'équivalent de niveau de scolarité (AENS). Soulignons que la très grande majorité des élèves ont obtenu leur DES au secteur d'enseignement jeune (96,3%), soit 2 568 en formation générale et 239 en formation professionnelle. Les sanctions d'études secondaires émises après juillet 1990 n'ont pu être prises en considération.

Le taux de passage du secondaire au collégial indique la proportion des élèves de la cohorte, détenteurs d'un DES de 5^e secondaire, ayant effectué une première inscription au collégial entre 1981 et 1991. À partir de l'ensemble des données traitées, quatre constats s'imposent :

- 1) Dans la cohorte régionale, le taux de passage du secondaire au collégial en 1991 est de 85,7% et il est très comparable à celui de la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière (86,7%). Ce taux est nettement supérieur à celui observé à partir de l'enquête sur les *Aspirations scolaires et professionnelles des étudiants* (ASOPE) menée au début de la décennie 1970. Massot avait en effet estimé que le taux de passage de la 5^e secondaire au cégep se situait à 42,5% au secteur français⁷.
- 2) Sur l'ensemble de la période, les garçons se distinguent avec un taux de passage au collégial inférieur à celui de leurs consoeurs. Dans la cohorte régionale, les garçons enregistrent un taux de passage de 83,7% comparativement à un taux de 87,5% chez les filles. Les taux de passage observés dans la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière sont légèrement supérieurs, mais l'écart entre les sexes est

⁷ Massot, A. "Destins scolaires des étudiants de secondaire V. Une analyse comparative des secteurs français et anglais", dans *Recherches sociographiques*, XX, 3, 1979 : 386.

exactement de même étendue, soit près de 4 points de pourcentage. Le taux de passage au collégial est de 84,7% chez les garçons comparativement à 88,5% chez les filles.

- 3) Parmi tous les détenteurs de DES de la cohorte régionale, ce sont ceux de la promotion de 1985-1986 qui ont incontestablement obtenu le taux de passage au collégial le plus élevé (90,5%), les diplômés des quatre promotions ultérieures (1986-1987 à 1989-1990) ayant obtenu un taux de passage au collégial beaucoup plus bas, soit 61,1%. Cela représente un écart de 29 points de pourcentage.
- 4) Parmi ceux dont le cheminement scolaire au secondaire s'est prolongé avant d'obtenir un DES, les chances de s'inscrire au collégial sont plus grandes pour les garçons et pour les filles qui résidaient hors de l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière en 1^{re} secondaire; leur avantage sur les élèves résidant à Chicoutimi-Jonquière est de l'ordre de 13,5 points de pourcentage pour les garçons et de 10,2 points pour les filles.

1.4 L'ACCÈS AU COLLÉGIAL ET L'ACCÈS À UNE SANCTION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Alors que le taux d'accès au collégial indique la proportion des élèves de la cohorte qui ont effectué une première inscription dans le réseau québécois des collèges entre 1981 et 1991, le taux d'accès à une sanction d'études collégiales établit la proportion des élèves de la cohorte auxquels une première sanction d'études collégiales a été délivrée, peu importe le programme initial d'inscription ou le programme de la sanction d'études.

1.4.1 Le taux d'accès au collégial selon la période écoulée et le sexe

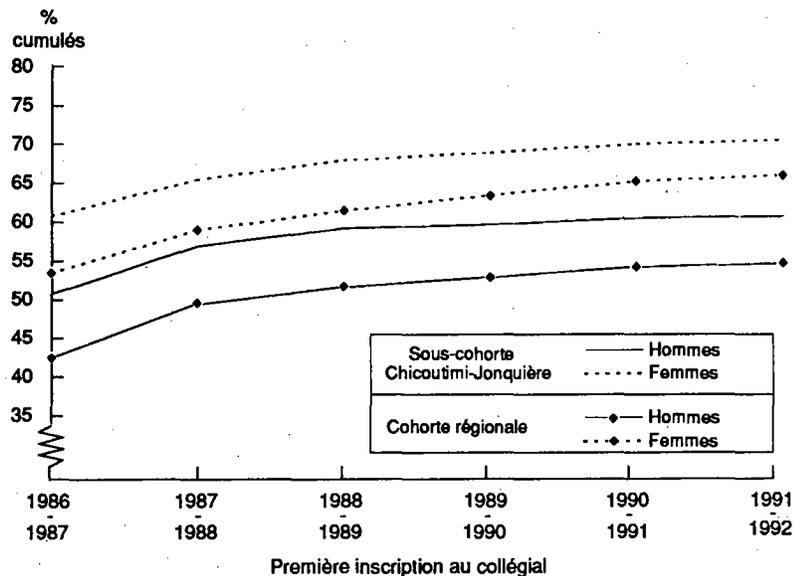
Au total, 2 659 élèves (60,4%) de la cohorte régionale et 1 147 élèves (65,6%) de la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière ont accédé aux études collégiales. L'analyse longitudinale met en lumière l'influence de la composante *temps* sur les comportements observés. Après une période d'observation de dix ans, trois constats principaux se dégagent du cheminement scolaire de la cohorte à l'étude :

- 1) Dans la cohorte régionale, le taux d'accès au collégial passe de 47,9% en début de période (automne 1986) à 60,4% en fin de période (automne 1991); on observe donc un accroissement de 12,5 points de pourcentage après cinq années.

- 2) On constate que l'incidence de l'accès au collégial est supérieure dans la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière. En début de période, il est de 55,7% à Chicoutimi-Jonquière, comparativement à 42,8% à l'extérieur de cette agglomération. D'autre part, à l'automne 1991, le taux d'accès passe à 65,6% à Chicoutimi-Jonquière, comparativement à 56,9% à l'extérieur de cette agglomération.
- 3) En 1986-1987, on observe, dans la cohorte régionale, un taux d'accès au collégial de 53,5% chez les filles comparativement à un taux de 42,6% chez les garçons, ce qui représente un écart de près de 11 points de pourcentage. Comme l'illustre la figure 1.2, les écarts entre les taux d'accès au collégial des filles et des garçons se maintiennent à peu près constants. À l'échelle régionale en 1991-1992, le taux d'accès au collégial des filles est encore supérieur de 11 points de pourcentage à celui des garçons. Dans la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière, l'écart entre l'accès au collégial des filles et des garçons s'amenuise quelque peu avec le temps, passant à 9,6 points de pourcentage à la fin de la période d'observation.

FIGURE 1.2

Taux d'accès¹ au collégial de la cohorte régionale et de la sous-cohorte Chicoutimi-Jonquière selon la période écoulée et le sexe



¹ Il s'agit d'une première inscription au collégial dans n'importe quel programme d'études, quels que soient le service d'enseignement (régulier et éducation des adultes) et le type d'établissement choisi au Québec (privé, public ou gouvernemental).

1.4.2 Le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon différentes caractéristiques des élèves

Au total, 2 659 élèves (60,4%) de la cohorte régionale ont accédé aux études collégiales et 1 538 élèves (34,9%) y ont obtenu une sanction d'études au cours de la période d'observation. Le tableau 1.2 montre que les filles représentent 53,3% de l'effectif collégial et 57,0% de celui qui a été diplômé. La tendance à la féminisation de l'effectif collégial, déjà mise en évidence par d'autres études, se trouve ici confirmée. On sait en effet que si, en 1971, les filles représentaient 44% de l'effectif collégial inscrit à temps plein à l'enseignement régulier⁸, leur proportion est passée à 56% en 1991⁹.

Le taux d'accès des filles au collégial (66,1%) est supérieur à celui des garçons (54,9%) et leur taux d'accès à une sanction d'études collégiales est 1,4 fois plus élevé (soit 40,9% comparativement à 29,2%). On observe aussi que plus les élèves sont âgés à leur arrivée au secondaire, moins ils accèdent au collégial. Ainsi, le taux d'accès au collégial des élèves âgés de 13 ans en 1^{re} secondaire (30,1%) est 2,5 fois moins élevé que celui des élèves âgés de 12 ans en 1^{re} secondaire (74,2%). Le taux d'accès à une sanction d'études collégiales des premiers est quatre fois moins élevé que celui observé chez les seconds (soit 10,6% comparativement à 46,0%).

Certains antécédents au secondaire sont plus favorables que d'autres en regard de l'accessibilité au collégial. Dans la cohorte régionale, les élèves qui étaient inscrits dans un établissement scolaire privé en 1^{re} secondaire ont enregistré un taux d'accès au collégial 1,5 fois supérieur à celui de leurs pairs inscrits dans une école du réseau public. L'écart quant à l'accès à une sanction d'études collégiales est encore plus marqué (1,8 fois); chez les élèves du secteur privé, il est de 59,1% comparativement à 32,7% chez les élèves du secteur public. D'autre part, dans les écoles où l'enseignement est dispensé en français, le taux d'accès au collégial est de 60,5% comparativement à 49,1% dans les écoles où l'enseignement se dispense en anglais; les taux d'accès à une sanction d'études collégiales y sont respectivement de 35,0% et de 29,1%. Enfin, on constate que le taux d'accès au collégial est très différent suivant la formation qu'avait choisie l'élève au secondaire. Ainsi, il est presque 3 fois plus élevé chez les élèves qui ont obtenu un DES en formation générale (90,2%) comparativement à celui observé chez les détenteurs d'un diplôme d'enseignement professionnel long (31,6%).

⁸ Dufour, R. *Tableaux statistiques de l'éducation au Québec*. Québec, ministère de l'Éducation, Service de la démographie scolaire, 1977 : 115.

⁹ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. *Indicateurs de l'évolution du système*. Coll. Regard sur l'enseignement collégial, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1993 : 126.

TABLEAU 1.2

Taux d'accès au collégial et taux d'accès à une sanction d'études collégiales de la cohorte régionale selon des caractéristiques sociodémographiques de l'élève et certains antécédents au secondaire, région Saguenay—Lac-Saint-Jean, période 1981-1991

	Nouveaux inscrits en 1 ^{re} secondaire		Accès au collégial			Accès à une sanction d'études collégiales		
	au SLSJ en 1981		Effectif		Taux	Effectif		Taux
	N	%	N	%	%	N	%	%
Caractéristiques sociodémographiques								
Sexe								
Masculin	2 260	51,3	1 241	46,7	54,9	661	43,0	29,2
Féminin	2 145	48,7	1 418	53,3	66,1	877	57,0	40,9
Âge en 1^{re} secondaire¹								
11 ans	25	0,6	20	0,8	80,0	15	1,0	60,0
12 ans	3 016	68,5	2 239	84,1	74,2	1 386	90,1	46,0
13 ans	1 257	28,5	378	14,2	30,1	133	8,6	10,6
14 ans et plus	107	2,4	22	0,9	20,6	4	0,3	3,7
Lieu de résidence en 1981								
À Chicoutimi-Jonquière	1 748	39,7	1 147	43,1	65,6	706	45,9	40,4
Hors Chicoutimi-Jonquière	2 657	60,3	1 512	56,9	56,9	832	54,1	31,3
Antécédents au secondaire								
Réseau d'établissements								
Public	4 033	91,6	2 336	87,9	57,9	1 318	85,7	32,7
Privé	372	8,4	323	12,1	86,8	220	14,3	59,1
Langue d'enseignement								
Français	4 350	98,8	2 632	99,0	60,5	1 522	99,0	35,0
Anglais	55	1,2	27	1,0	49,1	16	1,0	29,1
Sanction d'études²								
DES général	2 689	61,1	2 426	91,2	90,2	1 521	98,9	56,6
Professionnel long	225	5,1	71	2,7	31,6	13	0,8	5,8
Professionnel court	282	6,4	16	0,6	5,7	0	0,0	0,0
Autres (verdicts partiels inclus)	813	18,4	126	4,7	15,5	3	0,2	0,4
Sans verdict	396	9,0	20	0,8	5,1	1	0,1	0,3
Effectif total	4 405	100,0	2 659	100,0	60,4	1 538	100,0	34,9

¹ Âge au 30-09-1981.

² Dans cette recherche, nous avons considéré les sanctions d'études émises avant août 1990 au secteur d'enseignement jeune (diplômes et verdicts partiels) et celles émises au secteur d'enseignement des adultes.

1.5 LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES QUI ONT ACCÉDÉ AU COLLÉGIAL

Cette partie de notre étude décrit, à l'aide de plusieurs dimensions, le cheminement scolaire des élèves de la cohorte régionale ayant accédé au collégial. Il est à remarquer que les tendances sont les mêmes dans le cas de la sous-cohorte urbaine, quoiqu'un peu plus

accentuées. Tel que souligné précédemment, l'effectif qui a accédé au collégial est majoritairement féminin; ce constat vaut tant pour la formation préuniversitaire que pour la formation technique. D'autre part, une majorité d'élèves admis au collégial sont plutôt jeunes; en effet, une proportion importante d'élèves (76,9%) étaient âgés de 17 ans et moins¹⁰ lors de leur première inscription.

La proportion des élèves qui possèdent un DES à leur arrivée au collégial est de 93,9%, la plupart l'ayant obtenu en formation générale. De plus, la très grande majorité des élèves qui ont accédé au collégial (87,9%) étaient inscrits dans une école du réseau public en 1^{re} secondaire. Par ailleurs, une forte proportion d'élèves ont accédé au collégial sans délai, soit en 1986-1987 (78,8%) ou avant (0,6%); une proportion de 20,6% se sont inscrits entre 1987 et 1991. D'autre part, près de neuf élèves sur dix (89,8%) ont choisi de poursuivre leurs études dans un des six établissements d'enseignement collégial au SLSJ, principalement dans un collège public (96,8%). Ils se sont presque tous inscrits à l'enseignement régulier (94,2%) et à temps complet (94,0%). La plupart se sont inscrits dans un programme de DEC (92,3%). Si la majorité ont opté pour la formation préuniversitaire (52,7%), il faut souligner que la proportion est toutefois moins grande que celle observée (65,1%) dans la cohorte québécoise 1986 de CHESCO¹¹.

Il existe une relative continuité entre la formation choisie par les élèves au secondaire et celle retenue lors d'une première inscription au collégial. Un peu plus de la moitié des élèves (54,2%) ayant obtenu un diplôme (DES ou autres) de formation générale au secondaire choisissent la formation préuniversitaire au collégial. Toutefois, la proportion de ceux qui s'orientent vers la formation technique (DEC ou autres) n'est pas à négliger (41,4%); les autres (4,4%) se sont inscrits «hors programme» ou encore l'information est manquante à leur dossier. En contrepartie, parmi les élèves diplômés (DES ou autres) en formation professionnelle au secondaire, plusieurs (47,1%) s'inscrivent en formation technique au collégial (DEC ou autres);

¹⁰ Âge au 1^{er} juin précédant l'inscription au collégial.

¹¹ Direction générale de l'enseignement collégial. *Fichier synthèse CHESCO*, cohorte 1986, version d'automne 1991, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, extraits de 1992. Ne disposant pas d'information sur plusieurs caractéristiques de la cohorte québécoise correspondant exactement à celle observée au SLSJ dans la présente recherche, il sera parfois fait référence, à titre indicatif, aux grandes tendances qui se dégagent de la cohorte 1986 de CHESCO après 5 ans d'observation. Le lecteur averti comprendra que même si ces deux cohortes présentent un apparemment certain, elles sont néanmoins structurellement distinctes. La différence la plus notable est que la cohorte à l'étude au SLSJ compte exclusivement des élèves «aux jeunes âges», alors que cela ne peut évidemment être le cas en ce qui concerne la cohorte québécoise CHESCO.

toutefois une proportion importante de tels élèves (35,6%) s'inscrivent «hors programme», alors qu'une plus faible proportion (17,3%) s'orientent vers la formation préuniversitaire.

Les choix de familles de programmes les plus populaires au SLSJ sont les sciences humaines, qui ont attiré près du quart des élèves (24,9%), suivies de très près par les programmes en sciences de la nature avec 22,9% des inscriptions. Viennent ensuite les programmes des techniques administratives (11,9%), des techniques physiques (9,7%), des techniques biologiques (8,4%), des techniques humaines (6,7%), des techniques artistiques (2,9%), des arts (2,9%) et des lettres (2,0%). Ces choix coïncident globalement avec ceux observés dans la cohorte québécoise 1986 de CHESCO. Mises à part les trois dernières familles de programmes, l'ordre des domaines de formation choisis y est tout à fait similaire.

Le taux global de diplomation des élèves indiquant la proportion des inscrits au collégial entre 1981 et 1991 pour lesquels une première sanction d'études collégiales a été délivrée au plus tard au trimestre d'été 1991, sans distinction du programme d'entrée et de diplomation, est de 57,8% dans la cohorte régionale. Ce taux est supérieur chez les filles (61,8% comparativement à 53,3% chez les garçons) et dans le cas des élèves âgés de 17 ans ou moins¹² lors de l'inscription (68,6% comparativement à 21,9% chez les plus âgés). En outre, le taux global de diplomation est passablement plus élevé chez les élèves qui s'étaient inscrits dans un DEC en formation préuniversitaire (68,3%) comparativement à ceux inscrits en formation technique (53,2%)¹³. Le taux global de diplomation varie beaucoup d'une famille de programmes à l'autre. Parmi ceux qui se sont inscrits en formation préuniversitaire, les élèves du programme sciences de la nature ont obtenu le taux de diplomation le plus élevé (86,9% comparativement à 55,1% en sciences humaines). Parmi ceux qui poursuivent une formation technique, ce sont les élèves en techniques biologiques et en techniques humaines qui ont obtenu les plus hauts taux de diplomation, soit 65,2% et 57,3% respectivement. Les élèves inscrits dans les autres programmes de formation technique ont obtenu des taux de diplomation comparables d'un programme à l'autre, variant de 46,5% à 50,0%.

¹² Âge au 1^{er} juin précédant l'inscription au collégial.

¹³ Lorsqu'on considère l'effectif inscrit à l'enseignement ordinaire seulement, le taux global de diplomation au SLSJ est de 68,6% chez ceux inscrits au programme de DEC préuniversitaire et de 53,4% au programme de DEC technique. À titre indicatif, le taux québécois de diplomation des nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire dans un programme de DEC préuniversitaire est de 64,7% pour la cohorte de 1986 après cinq ans d'observation, comparativement à 46,0% chez les élèves inscrits à un programme de DEC technique. Toujours à titre indicatif, on pourrait estimer, à partir du taux cumulatif de diplomation observé dans la cohorte québécoise de 1981, que le taux global de diplomation de la cohorte saguenéenne pourrait gagner de 3 à 5 points de pourcentage au cours de sa durée de vie "complète" (11 ans d'observation), toutes choses étant égales par ailleurs (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *op. cit.*, p. 97-111).

Enfin, parmi les élèves qui se sont inscrits entre 1981 et 1991 dans un programme de DEC, 61,8% ont obtenu une sanction d'études dans un tel type de programme. Le taux d'obtention d'un DEC, c'est-à-dire la proportion des inscrits au collégial dans un programme de DEC au cours de la période d'observation pour lesquels une sanction d'études collégiales a été délivrée, est supérieur chez les filles (66,8%) à celui observé chez les garçons (56,1%). Il est également supérieur dans le cas des programmes de formation préuniversitaire (68,3%) comparativement à celui observé pour les programmes de formation technique (53,2%). Il est à souligner que tous ces taux sont nécessairement sous-estimés, puisque parmi ces élèves, certains se sont inscrits récemment dans les collèges (2,4%); ils n'ont donc pas eu suffisamment de temps pour terminer leur projet d'études collégiales. Les tendances dégagées sont, somme toute, assez similaires à celles observées dans la cohorte québécoise 1986 de CHESCO.

1.6 QUELQUES FAITS SAILLANTS

De l'ensemble des indicateurs analysés pour ce qui est de l'accessibilité au collégial, des convergences se dégagent. Elles permettent de jeter un certain regard évaluatif sur la portée des efforts consentis dans une région du Québec, depuis le rapport Parent, pour démocratiser l'accès à l'éducation.

- 1) On a vu précédemment qu'à partir de l'enquête ASOPE¹⁴, Massot avait estimé, pour le début de la décennie 1970, un taux de passage de 45,2% de la 5^e secondaire au cégep, au secteur français; or, dans la cohorte régionale, le taux de passage se situe à 85,7 % en 1991. Si les tendances observées au SLSJ sont comparables à celles du Québec, il y aurait là un indice d'une très nette amélioration de la situation.
- 2) Après dix ans d'observation, sur 100 élèves de la cohorte à l'étude, 60 ont accédé au collégial. Cette mesure longitudinale révèle des points de convergence avec *l'espérance d'accès aux études collégiales avant l'âge de 30 ans* calculée à la DGEC. Pour l'année 1990-1991, cette mesure transversale fixe, notamment, à 58 sur 100 le nombre de personnes pouvant espérer entreprendre des études collégiales avant l'âge de 30 ans. Il s'agit là, pour le Québec, d'un gain de 19 points de pourcentage en dix ans, puisque «sur 100 personnes d'une cohorte, on

¹⁴ Massot, A., *op. cit.*, p. 386.

pouvait penser, en 1980, que 39 entreprennent des études collégiales avant l'âge de 30 ans». ¹⁵

- 3) Après dix ans d'observation, sur 100 élèves de la cohorte à l'étude, 35 ont accédé à une sanction d'études collégiales. Cette mesure longitudinale est fort comparable à l'espérance d'accès à un DEC établie à 37% par la DGEC en 1990. Comme le nombre de tels diplômés n'était que de 26, dix ans plus tôt, on constate là encore, une amélioration de la situation ¹⁶. En revanche, on se souviendra que les données d'ASOPE permettaient aux chercheurs d'estimer ¹⁷, au début des années 1970, qu'environ 75% des élèves du secteur d'enseignement français terminaient avec succès leurs études collégiales en formation préuniversitaire. Comparativement à ce taux, tout indique que la situation se serait plutôt détériorée parmi la clientèle «aux jeunes âges», puisque le taux global de diplomation des élèves âgés de 17 ans et moins est de 68,6%. Cette comparaison suscite toutefois quelques réserves, puisque l'enquête ASOPE se réalise, somme toute, peu de temps après la disparition «du collège classique comme pivot du système» d'enseignement supérieur. D'ailleurs, Dandurand [et al.] ¹⁸ ont souligné, à juste titre, à quel point «le modèle de recrutement des populations étudiantes», ne s'était pas modifié de façon sensible, immédiatement après la création des cégeps.

- 4) Il faut souligner le fossé qui sépare les hommes des femmes; elles sont plus nombreuses à décrocher un DES, à accéder au collégial et à y obtenir une sanction d'études. Cela converge de nouveau avec une observation faite à la DGEC en regard de l'accès aux études collégiales, à savoir que la décennie 1980 a été «témoin d'un élargissement progressif du fossé entre les sexes». De 1980-1981 à 1990-1991, l'écart entre les sexes est progressivement passé de 4 à 15 points de pourcentage à l'avantage des femmes ¹⁹. Durant la même période décennale, il en va de même en matière d'accès au diplôme. En 1980, l'espérance d'accès à une

¹⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *op.cit.*, fiche 12 : «L'accès aux études collégiales», p. 38-39.

¹⁶ *Ibid.*, fiche 15 : «L'accès au diplôme», p. 44-45.

¹⁷ Sylvain, L., Laforce, L. et Trottier, C. *Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones du Québec au cours des années 1970*. Dossier du Conseil de la langue française, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1985 : 132.

¹⁸ Dandurand, P., Fournier, M. et Bernier, L. «Développement de l'enseignement supérieur, classes sociales et luttes nationales au Québec», dans *Sociologie et sociétés*, XII, 2, 1980, p. 101-132.

¹⁹ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *op.cit.*, fiche 12 : «L'accès aux études collégiales», p. 38-39.

sanction entre les âges de 17 et 29 ans est de 28,5% chez les femmes contre 24,4% chez les hommes, soit une différence de 4 points de pourcentage. En 1990, le fossé se trouve davantage creusé entre les sexes, puisque l'écart entre les femmes et les hommes a triplé (44% contre 31%)²⁰.

²⁰ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *op.cit.*, fiche 15 : "L'accès au diplôme", p. 44-45.

PARTIE 2

LES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES ET L'ACCESSIBILITÉ AU COLLÉGIAL AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

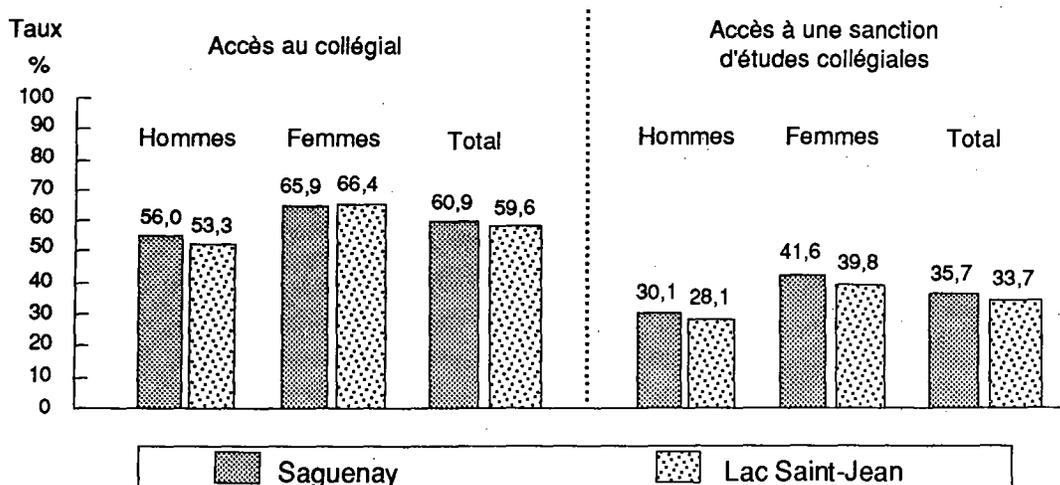
Cette partie vise à mettre en évidence certaines disparités géographiques en regard de l'accessibilité au collégial. Après avoir comparé l'accessibilité au collégial dans les deux sous-régions, différents facteurs géographiques pouvant limiter l'accès au collégial seront tour à tour examinés. Enfin, un modèle servant à repérer les municipalités en suraccès ou en sous-accès sera présenté.

2.1 LE TAUX D'ACCÈS AU COLLÉGIAL ET LE TAUX D'ACCÈS À UNE SANCTION D'ÉTUDES COLLÉGIALES PAR SOUS-RÉGION

Que l'élève soit originaire du Saguenay ou du Lac-Saint-Jean, la probabilité d'effectuer une première inscription dans un collège québécois est fort comparable (figure 2.1). Si le taux d'accès des garçons est légèrement supérieur au Saguenay (56,0%) comparativement à celui observé au Lac-Saint-Jean (53,3%), celui des Saguenéennes (65,9%) est plutôt comparable à celui des Jeannoises (66,4%). Par ailleurs, le taux d'accès à une sanction d'études collégiales est légèrement plus élevé au Saguenay (35,7%) qu'au Lac-Saint-Jean (33,7%); ainsi, les Saguenéens (30,1%) et Saguenéennes (41,6%) distancent de peu les Jeannois (28,1%) et Jeannoises (39,8%).

FIGURE 2.1

Taux d'accès au collégial et taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon le sexe et la sous-région de résidence de l'élève en 1^{re} secondaire, Saguenay—Lac-Saint-Jean, période 1981-1991



2.2 LE TAUX D'ACCÈS AU COLLÉGIAL ET LE TAUX D'ACCÈS À UNE SANCTION D'ÉTUDES COLLÉGIALES ET CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DES MUNICIPALITÉS

L'analyse qui va suivre a pour objectif principal de vérifier l'existence de barrières géographiques quant à l'accès au collégial et à une sanction d'études collégiales compte tenu de certaines caractéristiques des municipalités.

2.2.1 La distance entre les municipalités et les quatre cégeps

Le tableau 2.1 montre que ce sont les élèves résidant en 1^{re} secondaire dans l'une des quatre municipalités (Alma, Jonquière, Chicoutimi, Saint-Félicien), où un cégep est établi, qui se trouvent surreprésentés dans l'effectif qui a accédé au collégial (RR = 1,10) et dans celui qui a obtenu une sanction d'études collégiales (RR=1,17). Les taux d'accès au collégial et à une sanction d'études (66,7% et 40,7%) observés dans les quatre premières municipalités sont supérieurs à ceux obtenus en regroupant les 56 autres municipalités de la région, lesquelles présentent globalement un taux d'accès au collégial de 53,6% et un taux d'accès à une sanction d'études collégiales de 28,7%.

Pour approfondir l'analyse, une échelle de proximité des municipalités par rapport aux cégeps²¹ a été élaborée; elle permet de qualifier suivant cinq classes distinctes la position géographique de chaque municipalité entre deux pôles extrêmes, soit «très avantageée» et «très désavantageée». La très grande majorité des élèves de 1^{re} secondaire (79,8%) résidaient en 1981, dans une municipalité que l'on peut considérer très avantageée ou avantageée. Leurs chances d'accéder aux études collégiales et d'obtenir une sanction d'études étaient d'ailleurs nettement meilleures que celles de leurs homologues résidant dans des municipalités plus éloignées. De fait, pour ce qui est de la proximité des cégeps, les municipalités forment deux groupes quasi équivalents en nombre, mais non en poids démographique. Le premier groupe, dont la position géographique peut être considérée très avantageée ou avantageée, est constitué de vingt-sept municipalités majoritairement situées au centre géographique du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Comme le montre le tableau 2.1, les taux d'accès au collégial et à une sanction d'études y sont plus élevés que ceux observés dans le second groupe, formé de trente-trois municipalités, dont la position géographique va de plus ou moins avantageée à très désavantageée

²¹ Outre les quatre cégeps de la région, une école gouvernementale située à Chicoutimi (Conservatoire de musique de Chicoutimi) et un collège privé sous permis (Institut d'informatique et de bureautique de Chicoutimi) dispensent un enseignement de niveau collégial.

(voir la carte 2). En effet, les élèves provenant de municipalités situées à proximité des cégeps sont surreprésentés dans l'effectif qui a accédé au collégial (RR=1,03) et obtenu une sanction d'études (RR=1,05).

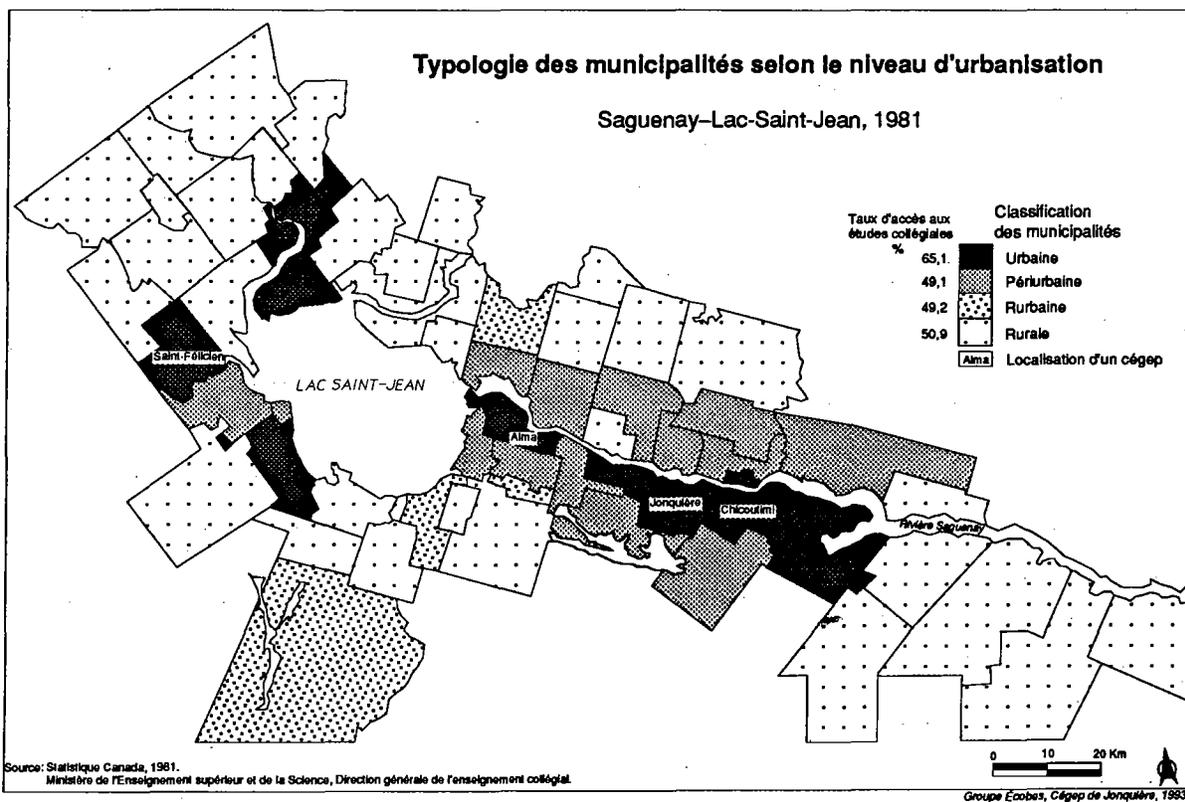
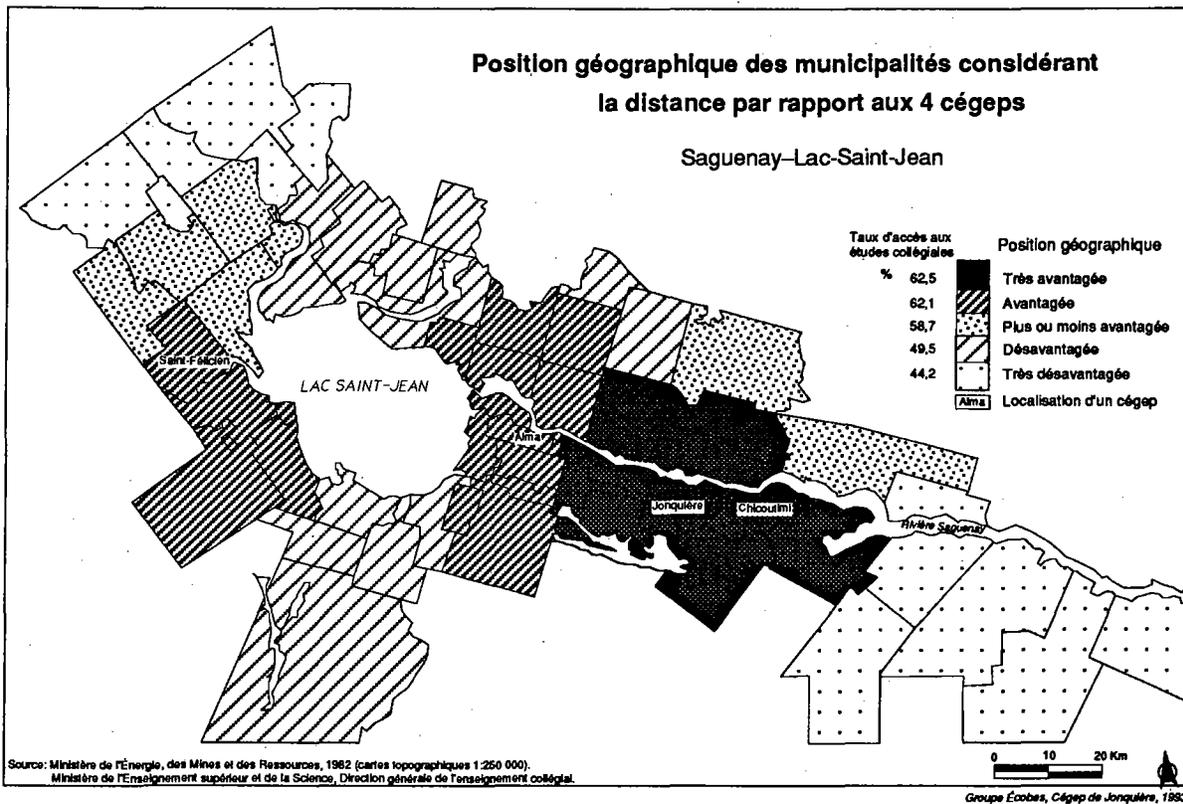
Notons enfin qu'il existe une corrélation négative entre le taux d'accès au collégial et la distance moyenne séparant une municipalité des quatre cégeps de la région (coefficient de Pearson $r = -0,42$; $p < 0,01$), indiquant que lorsque la distance augmente, le taux d'accès diminue.

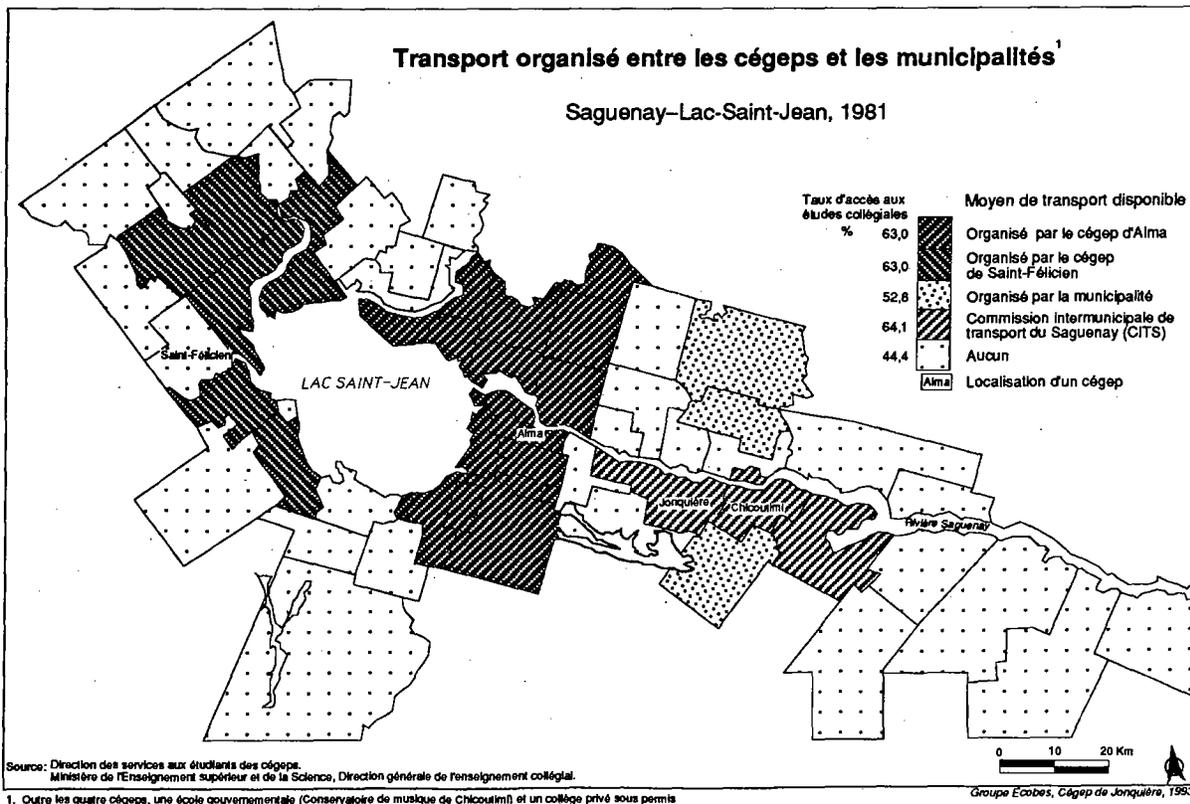
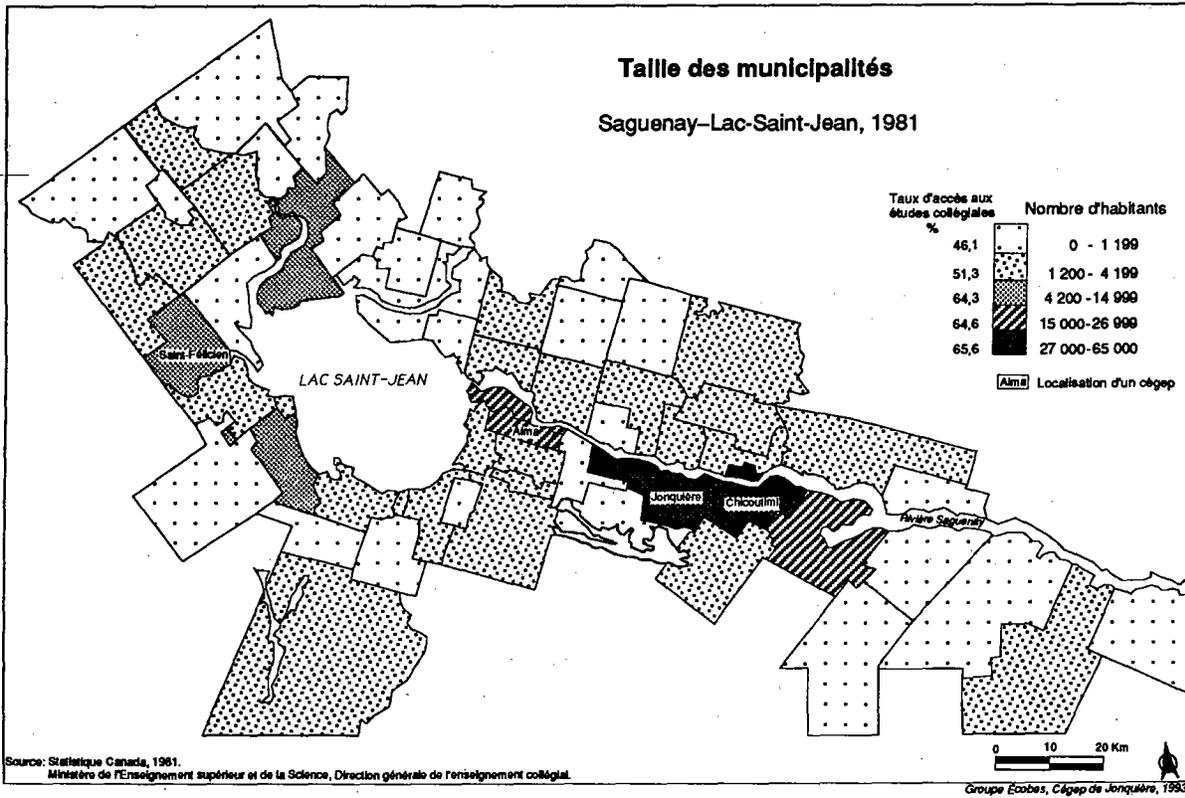
TABLEAU 2.1

Taux d'accès au collégial et taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon différentes caractéristiques de la municipalité de résidence de l'élève en 1^{re} secondaire, région Saguenay—Lac-Saint-Jean, période 1981-1991

Classification	Municipalité de résidence de l'élève en 1 ^{re} secondaire			Nouveaux inscrits en 1 ^{re} secondaire		Accès au collégial				Accès à une sanction d'études collégiales			
	Population en 1981			Effectif		Effectif		Taux		Effectif		Taux	
	N	N	%	N	%	N	%	RR ¹	%	N	%	RR ¹	%
Présence d'un cégep													
Oui	4	155 798	54,7	2 270	51,5	1 514	56,9	1,10	66,7	925	60,1	1,17	40,7
Non	56	129 253	45,3	2 135	48,5	1 145	43,1	0,89	53,6	613	39,9	0,82	28,7
Position géographique													
Très avantagée ou avantagée	27	230 931	81,0	3 514	79,8	2 193	82,5	1,03	62,4	1 282	83,4	1,05	36,5
Plus ou moins avantagée à très désavantagée	33	54 120	19,0	891	20,2	466	17,5	0,87	52,3	256	16,6	0,82	28,7
Type de collectivité													
Urbaine	8	203 610	71,4	3 025	68,7	1 970	74,1	1,08	65,1	1 186	77,1	1,12	39,2
Périurbaine, rurale ou rurale	52	81 441	28,6	1 380	31,3	689	25,9	0,83	49,9	352	22,9	0,73	25,5
Disponibilité d'un moyen de transport organisé													
Oui	28	248 266	87,1	3 745	85,0	2 366	89,0	1,05	63,2	1 400	91,0	1,07	37,4
Non	32	36 785	12,9	660	15,0	293	11,0	0,73	44,4	138	9,0	0,60	20,9
Région SLSJ													
	60	285 051	100,0	4 405	100,0	2 659	100,0	—	60,4	1 538	100,0	—	34,9

¹ Nous avons eu recours à un rapport de représentativité (RR) pour déterminer si les élèves de 1^{re} secondaire résidant dans un type de municipalités sont sous-représentés ou surreprésentés dans l'effectif collégial. Le chiffre 1,00 indique une représentation égale à la proportion des élèves inscrits en 1^{re} secondaire. Un chiffre supérieur à 1,00 indique une surreprésentation et un chiffre inférieur à 1,00, une sous-représentation (Anisef, P., Okihoro, N.R. et James, C.E. *Losers and Winners : The Pursuit of Equality and Social Justice in Higher Education*, Toronto, Butterworth and Co., 1982).





1. Outre les quatre cégeps, une école gouvernementale (Conservatoire de musique de Chicoutimi) et un collège privé sous permis (Institut d'informatique et de bureautique de Chicoutimi) dispensent un enseignement de niveau collégial.

2.2.2 Le niveau d'urbanisation

Les municipalités ont également été classées en catégories selon leur niveau d'urbanisation (voir carte 3). Il s'agit d'une dimension importante en regard de l'égalité des chances en éducation parce que cette variable synthèse peut rendre compte aussi bien de la disponibilité des ressources éducatives que des valeurs véhiculées dans la communauté. Comme l'indique le tableau 2.1, les élèves d'origine urbaine sont surreprésentés dans l'effectif ayant accédé au collégial (RR=1,08) et encore plus dans celui qui a accédé à une sanction d'études collégiales (RR=1,12). En effet, alors que le taux d'accès au collégial s'élève à 65,1% dans le cas des élèves d'origine urbaine, il n'est que de 49,9% pour les élèves originaires des autres milieux.

Le taux d'accès à une sanction d'études collégiales observé dans les municipalités urbaines est également plus élevé (39,2%) que celui qui prévaut dans les autres types de municipalités (25,5%). Ainsi, près de huit élèves sur vingt obtiendront une première sanction d'études collégiales dans les collectivités urbaines comparativement à cinq élèves sur vingt en moyenne dans les municipalités périurbaines, urbaines ou rurales. En outre, le fait de résider dans l'une des quatorze municipalités périurbaines, soit celles situées à proximité des centres urbains, n'augmente pas les chances d'accéder au collégial et d'y obtenir une sanction d'études.

L'analyse des deux indicateurs, selon le niveau d'urbanisation des collectivités, renvoie à celle effectuée en regard de la taille de leur population en 1981. En effet, en ce qui concerne la taille de leur effectif, les municipalités forment deux groupes. Le premier qui correspond aux milieux urbains, comprend les municipalités les plus peuplées (4 200 habitants et plus), et le second réunit les municipalités les moins peuplées (moins de 4 200 habitants), soit l'ensemble des municipalités périurbaines, urbaines et rurales. La carte 4 rend bien compte de cette opposition relativement aux taux d'accès au collégial.

2.2.3 La disponibilité d'un moyen de transport organisé

Il existe une relation entre le fait que la clientèle scolaire dispose ou non d'un moyen de transport en commun desservant le cégep le plus rapproché, et les taux d'accès au collégial et à une sanction d'études collégiales observables dans une municipalité. Ainsi, les étudiants qui proviennent des municipalités ne disposant d'aucun moyen de transport sont sous-représentés dans l'effectif collégial (RR=0,73); ils présentent les plus faibles taux d'accès au collégial (44,4%) et à une sanction d'études collégiales (20,9%). La carte 5 illustre les différentes situations.

2.3 L'IDENTIFICATION DES MUNICIPALITÉS EN SURACCÈS OU EN SOUS-ACCÈS

L'utilisation de la régression multiple s'est avérée appropriée pour identifier les principales variables explicatives de la fluctuation du taux d'accès au collégial à l'échelle des municipalités. Les variables retenues pour l'analyse de régression multiple proviennent principalement du recensement de 1981. Afin d'éliminer les difficultés d'interprétation liées au fait que les tailles des municipalités sont très variables et ne sont pas facilement comparables entre elles, les municipalités ont été scindées en deux groupes distincts selon la taille; chacun a été, par la suite, l'objet d'une analyse de régression multiple. La première analyse a porté sur les municipalités de moins de 1 200 habitants, et la seconde, sur celles de 1 200 habitants et plus.

Les facteurs explicatifs de la variation des taux d'accès aux études supérieures sont différents d'un groupe de municipalités à l'autre. Le modèle de régression retenu pour celles de moins de 1 200 habitants présente un coefficient de détermination de 66,5%. Si la variable «revenu moyen des femmes» explique, à elle seule, 57,5% de la variabilité du taux d'accès au collégial, les variables «population en 1981» et «pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas atteint la 9^e année» se retrouvent également dans le modèle. Trois types de variables distinctes composent donc le modèle retenu : une, liée à la situation socio-économique de la population; une autre, au contexte démographique de la municipalité; et une dernière, au niveau de scolarisation de la population.

Le coefficient de détermination du modèle de régression du groupe des municipalités de 1 200 habitants et plus est de 53,2%. Dans ce cas-ci, la variabilité du taux d'accès au collégial s'appuie sur un modèle composé de quatre variables explicatives : une variable socio-économique (le taux d'inoccupation des hommes), une variable géographique (la distance moyenne par rapport aux quatre cégeps) et deux variables référant au caractère périurbain ou rurbain de la municipalité.

Comme les deux modèles de régression permettent d'estimer des taux «attendus» d'accès au collégial dans le cas de chacune des municipalités, il devient alors possible de repérer celles que l'on peut considérer en sous-accès et celles qui sont en suraccès. Ainsi, dans chacun des deux groupes de municipalités, certaines présentent des taux d'accès au collégial supérieurs à ceux prédits par le modèle de régression correspondant. À l'exception de Bégin, elles sont toutes situées dans la sous-région jeannoise, soit au nord du lac, soit au sud de la ville d'Alma.

D'autre part, les municipalités dont les taux d'accès au collégial sont inférieurs à ceux attendus sont également plus nombreuses au Lac-Saint-Jean (N=7) qu'au Saguenay (N=4). Là encore, aucun schéma spatial ne ressort clairement.

Ces analyses permettent d'insister sur l'importance de considérer les facteurs locaux qui contribuent, dans plusieurs cas, à favoriser ou à limiter l'accès aux études collégiales. Ces facteurs doivent être recherchés, d'une part, parmi certaines caractéristiques démofamiliales ou socio-économiques des municipalités qui n'ont pas été considérées dans notre étude. On devrait également retenir d'autres facteurs, et plus particulièrement ceux relevant du milieu scolaire lui-même, par exemple, la présence ou l'absence d'infrastructures éducatives (du primaire ou du secondaire), l'organisation de l'enseignement, voire la tradition scolaire du milieu.

2.4 QUELQUES FAITS SAILLANTS

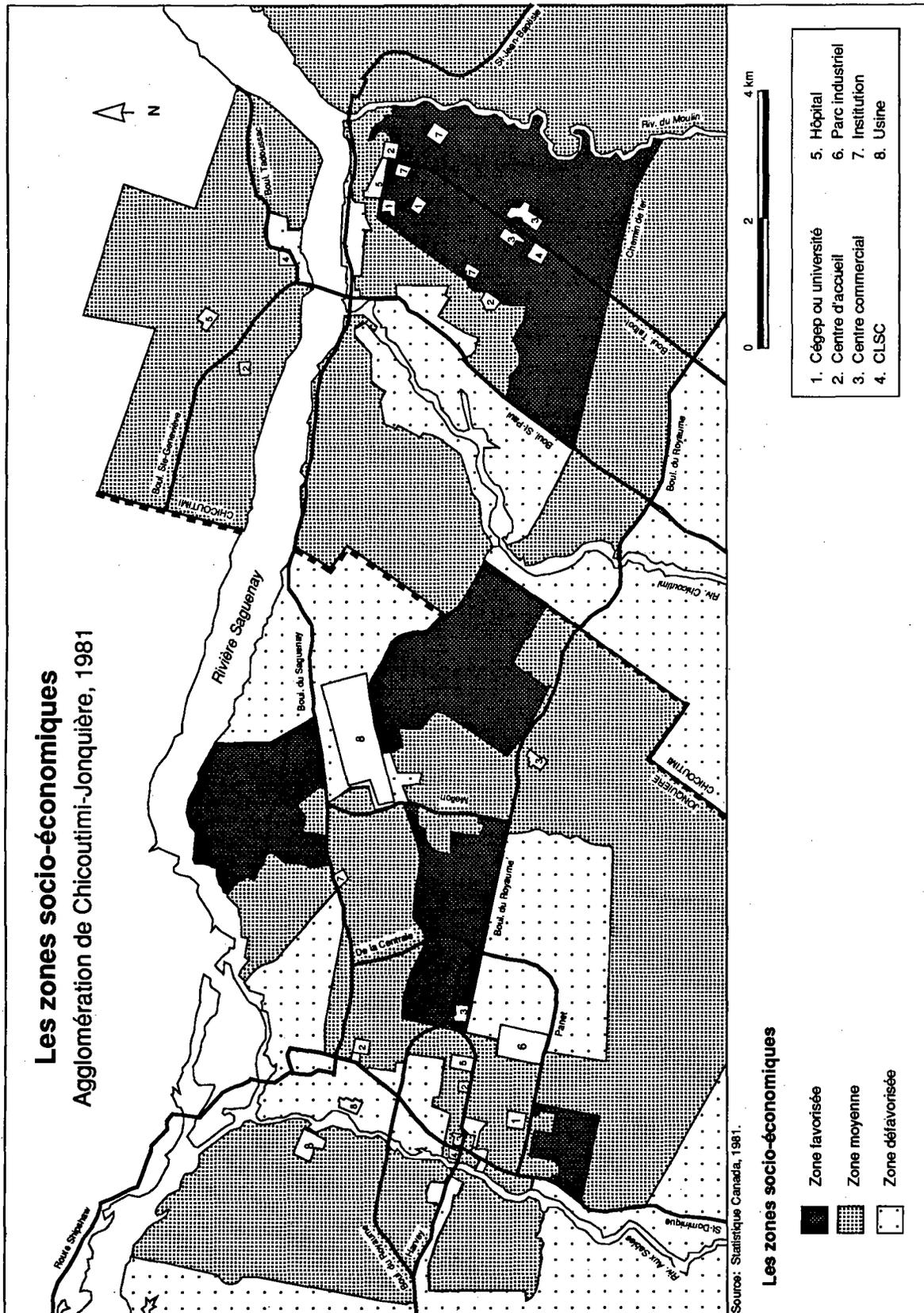
Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, il appert que certaines disparités géographiques existent quant aux chances des élèves de 1^{re} secondaire d'accéder au collégial et d'y obtenir une sanction d'études. Les principaux faits saillants à retenir sont les suivants:

- 1) Les élèves qui, en 1^{re} secondaire, résidaient dans l'une des quatre municipalités où sont situées les institutions d'enseignement collégial se trouvent, dix ans plus tard, surreprésentés dans l'effectif ayant accédé au collégial et encore davantage dans celui qui a obtenu une sanction d'études collégiales.
- 2) Le fait qu'une municipalité soit située à proximité d'un ou de plusieurs cégeps contribue à favoriser l'accès au collégial. La distance à parcourir est l'un des facteurs explicatifs des différences observées entre les taux d'accès au collégial, surtout dans les municipalités de plus grande taille. Toutefois, l'impact de la distance à parcourir et l'influence des variables socio-économiques analysées, se font sentir en conjugaison avec d'autres facteurs.
- 3) Parmi les différentes caractéristiques des municipalités, le niveau d'urbanisation apparaît rendre compte des ruptures les plus significatives. En effet, les taux d'accès au collégial et à une sanction d'études collégiales sont beaucoup plus élevés pour l'ensemble des huit municipalités urbaines de la région, alors qu'ils sont

beaucoup plus faibles dans l'ensemble des municipalités périurbaines, rurales et urbaines. De tels résultats vont dans le même sens que les tendances révélées par plusieurs études québécoises et canadiennes sur les aspirations scolaires et sur la répartition rurale / urbaine des effectifs scolaires postsecondaires. De façon générale²², les résidents de petites localités ou de milieu rural ont tendance à exprimer des aspirations moins grandes relativement à l'éducation postsecondaire et se trouvent souvent sous-représentés parmi la population étudiante postsecondaire.

- 4) Pour comprendre la dynamique géographique de l'accessibilité aux études collégiales à l'échelle des soixante municipalités de la région, il est préférable de diviser ces dernières en deux groupes distincts: les municipalités de moins de 1 200 habitants d'une part, et celles de 1 200 habitants et plus, d'autre part. Les résultats obtenus par l'utilisation de la régression multiple pour l'analyse du taux d'accès au collégial à l'échelle des municipalités ont fait ressortir l'influence de certains facteurs socio-économiques et géographiques. L'analyse a révélé, d'autre part, la pertinence de considérer dans des recherches ultérieures l'impact de certains facteurs locaux qui contribuent à accroître ou à restreindre le taux d'accès au collégial.

²² La recension des ouvrages sur "L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire au Canada" aborde à plusieurs reprises de telles questions (Anisef, P. [et al.]; Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1985, 267 pages).



PARTIE 3

LES DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET L'ACCESSIBILITÉ AU COLLÉGIAL DANS L'AGGLOMÉRATION DE CHICOUTIMI-JONQUIÈRE

Cette partie porte sur le vécu scolaire d'une sous-cohorte urbaine de 1748 jeunes Saguenéens et Saguenéennes à partir de leur première inscription en 1^{re} secondaire jusqu'à leur entrée au collégial et, éventuellement, jusqu'à l'obtention d'une première sanction d'études collégiales. Nous nous intéressons plus particulièrement à repérer les liens entre les inégalités sociales et le destin scolaire des élèves résidant à Chicoutimi-Jonquière. Nous avons souligné précédemment que les tendances marquant les indicateurs du cheminement scolaire chez les étudiants de cette agglomération urbaine étaient un peu plus favorables que celles observées chez les élèves de l'ensemble de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

3.1 LE PROFIL DES ÉLÈVES SELON LA ZONE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE RÉSIDENCE EN 1^{RE} SECONDAIRE

Avant d'établir le profil comparatif des élèves de chacune des zones socio-économiques résidentielles de l'agglomération en 1981, il est opportun de rappeler²³ très brièvement en quoi les trois zones socio-économiques sont bien distinctes les unes des autres (carte 6). Dans la **zone socio-économique défavorisée**, les ménages regroupent une forte proportion de personnes dont la scolarité est plutôt faible (28,1% n'ont pas atteint la 9^e année) et disposent d'un revenu annuel moyen de 17 989 \$. En ce qui concerne les occupations, on dénote un faible taux de professionnels (9,1%) et un pourcentage relativement élevé de cols bleus (30,7%). Enfin, la proportion de familles monoparentales (16,1%) y est deux fois plus importante qu'en zone socio-économique favorisée. La **zone socio-économique moyenne** est la plus importante de l'agglomération puisque 58,7% de l'ensemble des ménages y vivent. Ceux-ci disposent d'un revenu annuel moyen de 23 215 \$. Les quartiers de classe moyenne regroupent presque autant de professionnels (17,9%) que de cols bleus (23,3%). Quant à la **zone socio-économique favorisée**, la présence d'une forte proportion de professionnels (30,0%) est l'une de ses principales caractéristiques. De plus, 14,0% des résidents possèdent un grade universitaire, une proportion presque six fois plus élevée qu'en zone défavorisée. Le revenu annuel moyen des ménages est de 30 485 \$. Soulignons, enfin, qu'elle se démarque nettement de la zone défavorisée par un indice de vieillesse deux fois plus

²³ Perron, M., Veillette, S., Rainville, M., Tremblay, C., Hébert, G. et Bouchard, C. *Espace urbain et différenciation sociale au Saguenay : l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière*. Jonquière, Cégep de Jonquière, 1989, 137 pages.

bas, une proportion de familles monoparentales deux fois plus faible et une proportion peu élevée de veufs.

Le tableau 3.1 illustre le profil de la sous-cohorte urbaine selon la zone socio-économique de résidence de l'élève en 1981. Il révèle une légère surreprésentation des élèves de sexe masculin dans deux des trois zones socio-économiques, la zone défavorisée se distinguant par un rapport de masculinité de 92,7 %. Par ailleurs, au chapitre de l'âge des élèves en 1^{re} secondaire, des contrastes notables apparaissent entre les différentes zones : la proportion d'élèves plutôt âgés (13 ans ou plus) est plus faible dans la zone favorisée (15,0%) comparativement à celle observable en zone moyenne (26,7%) ou défavorisée (35,1%). C'est donc dans les quartiers défavorisés que la proportion d'élèves qui présentent un retard scolaire à la fin des études primaires, est la plus élevée; par rapport aux quartiers bien nantis, cela représente un écart de 20 points de pourcentage.

TABLEAU 3.1
Profil des élèves selon la zone socio-économique de résidence en 1981,
agglomération de Chicoutimi-Jonquière

	Zone de résidence de l'élève en 1981							
	Défavorisée		Moyenne		Favorisée		Agglomération	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Caractéristiques démographiques								
Sexe								
Masculin	178	48,1	542	52,6	176	50,7	896	51,3
Féminin	192	51,9	489	47,4	171	49,3	852	48,7
Âge en 1^{re} secondaire¹								
11 ans	0	0,0	11	1,1	1	0,3	12	0,7
12 ans	240	64,9	744	72,2	294	84,7	1 278	73,1
13 ans	128	34,6	262	25,4	52	15,0	442	25,3
14 ans et plus	2	0,5	14	1,3	0	0,0	16	0,9
Antécédents au secondaire								
Réseau d'établissements								
Public	353	95,4	954	92,5	261	75,2	1 568	89,7
Privé	17	4,6	77	7,5	86	24,8	180	10,3
Langue d'enseignement								
Français	367	99,2	1 004	97,4	340	98,0	1 711	97,9
Anglais	3	0,8	26	2,6	7	2,0	37	2,1
Sanction d'études secondaires²								
DES général ³	208	56,2	691	67,0	287	82,7	1 186	67,8
Professionnel long	29	7,8	43	4,2	9	2,6	81	4,6
Professionnel court	28	7,6	64	6,2	11	3,2	103	5,9
Autres (verdicts partiels inclus)	64	17,3	168	16,3	33	9,5	265	15,2
Sans verdict	41	11,1	65	6,3	7	2,0	113	6,5
Effectif total	370	100,0	1 031	100,0	347	100,0	1 748	100,0

¹ Âge au 30 - 09 - 1981.

² Dans cette analyse, nous avons considéré les sanctions d'études émises au secteur d'enseignement jeune (diplômes et verdicts partiels) et celles émises au secteur d'enseignement des adultes.

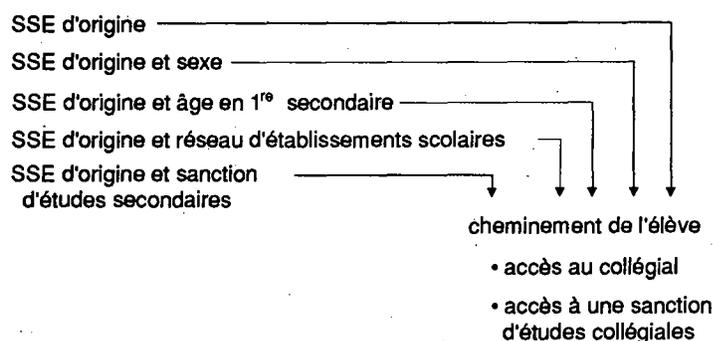
³ Se trouvent inclus quatre élèves qui ont obtenu une attestation d'équivalent de niveau de scolarité (AENS).

Le réseau d'établissements scolaires fréquenté en 1981 est révélateur des clivages socio-économiques. Alors que moins de deux élèves sur vingt (6,7%) provenant de la zone défavorisée et de la zone moyenne sont inscrits au secteur privé, cinq élèves sur vingt (24,8%) originaires de la zone favorisée fréquentent un établissement privé. D'ailleurs, parmi l'ensemble des élèves de l'agglomération inscrits au réseau privé en 1981, 47,8% proviennent des quartiers riches et seulement 9,4% des quartiers pauvres. Notons qu'il ne sera pas pertinent de retenir la langue d'enseignement comme critère de différenciation pour la suite des analyses, car cette région est particulièrement homogène sur le plan linguistique. Enfin, si l'on considère la sanction d'études décrochée au secondaire, on constate que, dans l'ensemble de l'agglomération, 67,8% des élèves ont obtenu un DES général. Un écart de 27 points de pourcentage sépare la zone défavorisée (56,2%) de la zone favorisée (82,7%). Par ailleurs, la proportion d'élèves auxquels on a remis un diplôme d'enseignement professionnel (long ou court) est plus importante dans la zone défavorisée (15,4%) que dans la zone moyenne (10,4%) ou la zone favorisée (5,8%). Les mêmes tendances sont observées en ce qui concerne la répartition des autres sanctions d'études et la non-obtention de diplôme au secondaire.

3.2 L'ACCÈS AU COLLÉGIAL ET L'ACCÈS À UNE SANCTION D'ÉTUDES COLLÉGIALES SELON L'ORIGINE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉLÈVES

Afin de rendre compte le plus clairement possible des liens existant entre le niveau socio-économique et le cheminement scolaire au collégial, une étude de la variation sociospatiale de deux indicateurs, soit le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une première sanction d'études collégiales, a été effectuée. La démarche retenue pour analyser l'influence du statut socio-économique du quartier de résidence de l'élève en 1^{re} secondaire sur l'accessibilité au collégial est illustrée à la figure 3.1.

FIGURE 3.1
Démarche retenue pour analyser l'influence du statut socio-économique (SSE) sur l'accessibilité au collégial



Alors que seulement 50,3% des élèves originaires de la zone socio-économique défavorisée accèdent au collégial au cours de la période de dix ans, plus de 84,1% des jeunes résidant dans la zone la plus favorisée y parviennent. Pour leur part, les étudiants de la classe moyenne ont un taux d'accès intermédiaire de 64,9% (tableau 3.2). Il se dégage ainsi un véritable gradient socio-économique pour ce qui est de l'accès au collégial; par rapport aux jeunes de la classe moyenne, ceux qui sont originaires de milieux aisés enregistrent un écart positif de 19 points de pourcentage, alors que ceux qui proviennent de milieux défavorisés ont un taux d'accès au collégial inférieur de 15 points de pourcentage. Au Saguenay, les milieux favorisés ont largement dépassé l'espérance d'accès au collégial avant l'âge de 20 ans fixée à 70% pour l'an 2000-2001 par le Conseil supérieur de l'éducation²⁴. Alors que la classe moyenne se rapproche déjà de l'objectif quantitatif proposé, les milieux défavorisés en sont encore fort éloignés.

TABLEAU 3.2

Taux d'accès au collégial et taux d'accès à une sanction d'études collégiales par zone socio-économique selon certaines caractéristiques démographiques de l'élève et certains antécédents au secondaire, agglomération de Chicoutimi-Jonquière, période 1981-1991

	Accès au collégial				Accès à une sanction d'études collégiales			
	Zone défavorisée	Zone moyenne	Zone favorisée	Agglomération	Zone défavorisée	Zone moyenne	Zone favorisée	Agglomération
	%	%	%	%	%	%	%	%
Caractéristiques démographiques¹								
Sexe								
Masculin	43,3	60,3	80,7	60,9	24,7	32,8	51,7	34,9
Féminin	56,8	69,9	87,7	70,5	33,9	43,6	67,3	46,1
Âge en 1^{re} secondaire²								
12 ans et moins	65,0	77,5	90,8	78,2	40,8	48,2	67,1	51,2
13 ans et plus	23,1	31,4	46,2	31,1	8,5	9,8	15,4	10,0
Antécédents au secondaire								
Réseau d'établissements fréquenté en 1981								
Public	48,4	73,0	80,8	62,7	28,3	35,4	53,6	36,9
Privé	88,2	88,3	94,2	91,1	52,9	68,8	76,7	71,1
Sanction d'études secondaires³								
DES général ⁴	85,1	90,7	96,5	91,1	52,4	56,4	71,8	59,4
Professionnel long	6,9	27,9	33,3	21,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Professionnel court	3,6	4,7	18,2	5,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (verdicts partiels inclus)	6,3	14,3	30,3	14,3	0,0	0,6	0,0	0,4
Sans verdict	4,9	4,6	0,0	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Effectif total	50,3	64,9	84,1	65,6	29,5	37,9	59,4	40,4

¹ Les effectifs de 1^{re} secondaire par zone socio-économique sont fournis au tableau 3.1.

² Âge au 30-09-1981.

³ Dans cette analyse, nous avons considéré les sanctions d'études émises au secteur d'enseignement jeune (diplômes et verdicts partiels) et celles émises au secteur d'enseignement des adultes.

⁴ Se trouvent inclus quatre élèves qui ont obtenu une attestation d'équivalent de niveau de scolarité (AENS).

²⁴ Conseil supérieur de l'éducation. *L'enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*. Québec, 1992 : 95.

La variation des taux d'accès à une sanction d'études collégiales suit un gradient similaire, mais les écarts sont particulièrement contrastés entre la zone favorisée et les deux autres zones. Alors que dans la zone défavorisée, trois élèves sur dix (29,5%) obtiennent une première sanction d'études collégiales à l'intérieur de la période de dix ans, c'est près de quatre élèves sur dix (37,9%), dans la zone moyenne, et près de six élèves sur dix (59,4%), dans la zone favorisée, qui en décrochent une. Si certaines caractéristiques sociales du milieu d'origine exercent leur influence pendant la durée des études secondaires en favorisant ou en limitant l'accès au collégial, il semble bien qu'elles continuent de jouer un rôle, même après une première inscription au collégial. En regard de l'objectif quantitatif (60%) proposé pour l'an 2000-2001 en ce qui a trait à l'espérance d'accès aux diplômes avant l'âge de 25 ans²⁵, la classe moyenne, et encore davantage les milieux défavorisés du Saguenay, sont extrêmement loin de la cible.

Lorsque nous considérons le taux global de diplomation nous pouvons davantage étayer le phénomène de la sélection sociale. Rappelons que cet indicateur mesure la proportion des inscrits au collégial pour lesquels une première sanction d'études collégiales a été délivrée. Pour l'ensemble de la sous-cohorte d'étudiants résidant dans l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière et inscrits au collégial (N=1 147), on constate que les jeunes originaires des quartiers aisés obtiennent un taux global de diplomation (70,5%) supérieur à celui des étudiants issus des quartiers défavorisés (58,6%) ou de classe moyenne (58,4%). Lorsqu'on compare les résultats obtenus par les deux mesures, soit le taux d'accès à une sanction d'étude collégiales et le taux global de diplomation, on constate que les différences entre les strates sociales sont beaucoup plus marquées dans le cas du premier indicateur. Ainsi les clivages socio-économiques ont-ils des effets plus prononcés sur la persévérance scolaire au niveau secondaire qu'au niveau collégial. On peut donc en déduire que, par suite des effets de la sélection sociale qui s'exerce au cours des études secondaires, la clientèle scolaire inscrite au cégep ne présente pas le même profil socio-économique que la clientèle inscrite en 1^{re} secondaire. Une proportion importante d'élèves moins bien nantis se trouvent déjà exclus du système scolaire au moment du passage aux études collégiales.

3.2.1 L'origine socio-économique et le sexe

L'origine sociale discrimine de façon plus marquée l'accès au collégial des garçons (figure 3.2). Par rapport à la zone moyenne, on observe qu'en zone défavorisée les écarts

²⁵ Idem.

observés sont plus défavorables pour les garçons (-17 points de pourcentage) que pour les filles (-13 points de pourcentage); de plus, les écarts observés entre la zone moyenne et la zone favorisée sont légèrement plus accentués chez les élèves de sexe masculin (+20 points de pourcentage) que chez ceux de sexe féminin (+18 points de pourcentage).

FIGURE 3.2
Taux d'accès au collégial selon le sexe et la zone socio-économique de résidence de l'élève en 1981, agglomération de Chicoutimi-Jonquière

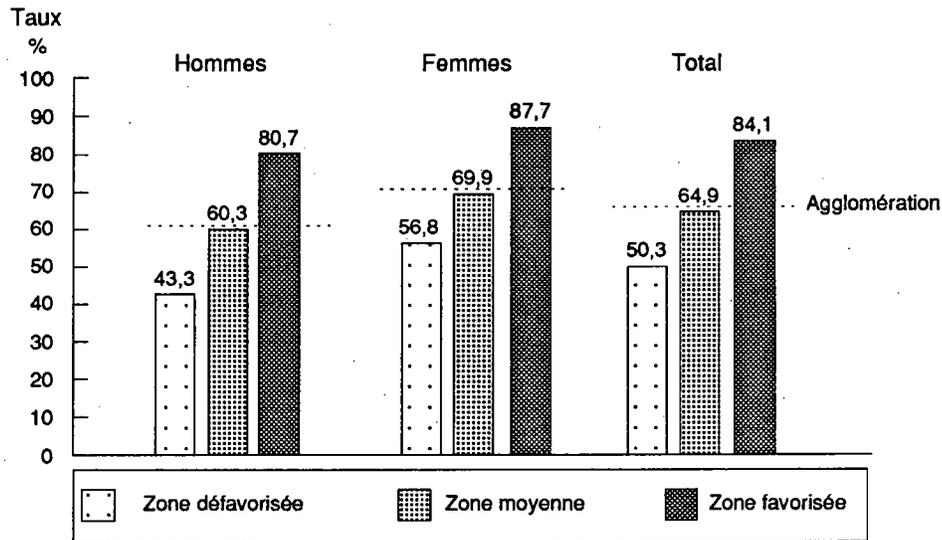
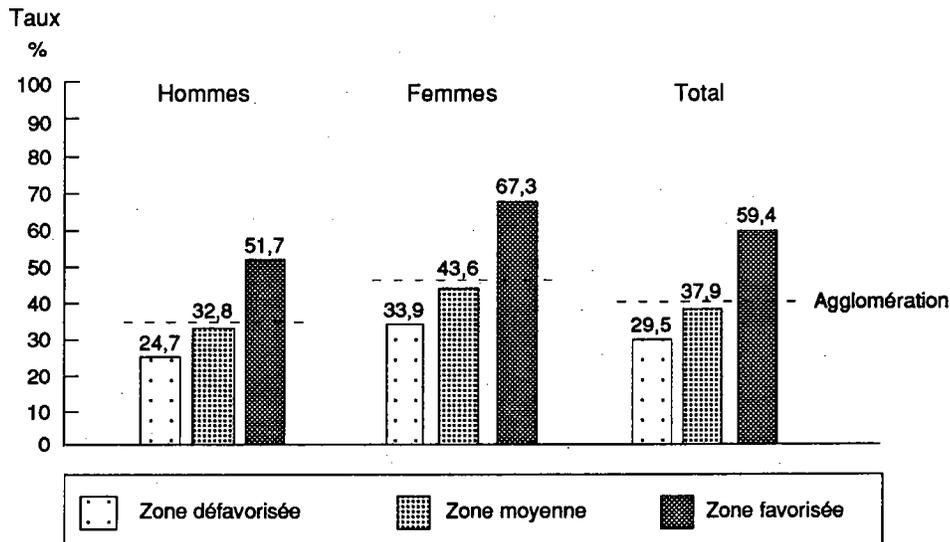


FIGURE 3.3
Taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon le sexe et la zone socio-économique de résidence de l'élève en 1981, agglomération de Chicoutimi-Jonquière



Parmi les élèves originaires des quartiers défavorisés, à peine un garçon sur quatre, (24,7%) comparativement à une fille sur trois (33,9%), ont obtenu une sanction d'études collégiales dix ans après avoir entrepris des études secondaires (figure 3.3). À l'opposé, dans les quartiers riches, un peu plus d'un garçon sur deux (51,7%), et de deux filles sur trois (67,3%), ont reçu une première sanction d'études collégiales. Parmi les élèves de classe moyenne, les taux sont aussi plus élevés chez les filles (43,6%) que chez les garçons (32,8%), ce qui représente un écart de 11 points de pourcentage. Les garçons et les filles subissent, les uns comme les autres, les effets de clivages socio-économiques en ce qui concerne l'accès à une première sanction d'études collégiales.

Somme toute, dans le cas des deux indicateurs analysés, les filles accomplissent incontestablement une meilleure performance que les garçons, quelle que soit leur origine sociale. Toutefois, les possibilités de poursuivre des études au-delà du secondaire s'accroissent au fur et à mesure que s'élève le statut socio-économique d'origine, et ce, tant pour les garçons que pour les filles.

3.2.2 L'origine socio-économique et l'âge en 1^{re} secondaire

Nous avons vu précédemment que l'âge²⁶ des élèves à l'inscription en 1^{re} secondaire étant un indicateur de la réussite scolaire au primaire, il représente un facteur déterminant quant au fait d'accéder au collégial et à une sanction d'études collégiales. L'origine sociale de l'élève se superpose, néanmoins, à cette caractéristique démographique, et différencie, pour chaque groupe d'âge, les possibilités d'accès au collégial et à une sanction d'études (tableau 3.2).

Là encore, la comparaison entre les zones extrêmes, tant pour l'accès au collégial que pour l'obtention d'une sanction d'études collégiales, suggère que l'origine sociale continue de jouer un rôle déterminant, même chez les élèves qui n'ont pas accumulé de retard scolaire au sortir du cours primaire. Par ailleurs, lorsque l'élève est plus âgé que ses pairs en 1^{re} secondaire, le fait de provenir d'un milieu aisé augmente sensiblement ses chances, mais cela n'équivaut pas au fait d'entreprendre des études secondaires à 12 ans, soit l'âge normal au début du secondaire. On saisit ici à quel point les inégalités scolaires prennent racine au primaire et peuvent être décisives pour le destin scolaire des élèves.

²⁶ Âge au 30-09-1981.

3.2.3 L'origine socio-économique et le réseau d'établissements scolaires fréquenté en 1^{re} secondaire

Le taux d'accès au collégial est de 62,7% en ce qui concerne les élèves de Chicoutimi-Jonquière inscrits en 1^{re} secondaire dans le réseau public. Il s'agit d'un écart de 28 points de pourcentage par rapport aux élèves qui ont fréquenté le réseau privé au début du secondaire (91,1%). Là encore, ce sont les écarts observés entre les taux d'accès à une sanction d'études collégiales qui sont les plus significatifs. En effet, presque deux fois plus d'élèves du secteur privé (71,1%), comparativement à ceux du secteur public (36,9%), ont obtenu une première sanction d'études collégiales.

Le statut socio-économique du quartier de résidence de l'élève en 1981 joue un rôle non négligeable quant aux chances d'accéder au collégial. Dans le secteur public, l'accès au collégial est associé étroitement au gradient socio-économique, puisque par rapport à la zone défavorisée, le taux d'accès est plus élevé en zone moyenne (1,5 fois), et encore davantage en zone favorisée (1,7 fois). En revanche, lorsque les élèves sont inscrits dans le réseau privé en 1^{re} secondaire, les contrastes sont moins grands d'une zone socio-économique à l'autre. En effet, les taux d'accès au collégial observés sont de 88,2% en zone défavorisée et de 94,2% en zone favorisée. Par contre, on constate qu'une fois admis au collégial, les élèves qui ont fréquenté l'école privée au début de leurs études secondaires n'ont pas tous un cheminement scolaire similaire. Le taux d'accès à une sanction d'études collégiales, là encore, s'ajuste au gradient socio-économique, et ce, dans le sens attendu.

3.2.4 L'origine socio-économique et la sanction d'études secondaires

Si l'obtention d'un DES général est, de loin, le passeport le plus sûr pour accéder au collégial et y obtenir éventuellement une sanction d'études, les données présentées au tableau 3.2 indiquent cependant que, peu importe le type de sanction d'études secondaires obtenu, les chances d'accéder au collégial augmentent à mesure que s'accroît le statut socio-économique d'origine. Pour l'élève ayant obtenu un DES général, le taux d'accès au collégial passe de 85,1% en zone défavorisée, à 90,7% en zone moyenne et à 96,5% en zone favorisée. Dans le cas des diplômes d'enseignement professionnel (long ou court) et des autres sanctions d'études, on observe des tendances similaires mais il faut souligner que la taille des effectifs en cause est réduite (tableau 3.1).

Les taux d'accès à une sanction d'études collégiales illustrent encore davantage l'impact de l'origine sociale de l'élève. Dix ans après la fin des études primaires, on constate, par exemple, que parmi les élèves détenteurs d'un DES en formation générale, résidant dans les quartiers défavorisés en 1^{re} secondaire, seulement 52,4% ont obtenu une sanction d'études collégiales. À l'opposé, les détenteurs d'un DES en formation générale, originaires cette fois des quartiers les plus riches, ont été 1,4 fois plus nombreux (71,8%). Il ressort également de l'ensemble de ces données, qu'une fois la sanction d'études secondaires obtenue (DES général ou autre), le fait de résider dans une zone socio-économique aisée augmente considérablement les chances d'accéder au collégial. Il faut souligner, en terminant, que si le taux d'accès à une sanction d'études collégiales est de 59,4% chez les élèves détenteurs d'un DES en formation générale, il est pratiquement nul chez les élèves détenteurs de toute autre sanction d'études secondaires, et ce, quel que soit le statut socio-économique du quartier de résidence de l'élève en 1^{re} secondaire.

3.3 LES DISPARITÉS SCOLAIRES : UNE CONJUGAISON DE FACTEURS

Nous avons déjà souligné à quel point les cheminements scolaires des élèves diffèrent suivant le fait qu'ils fréquentaient, au moment d'entreprendre leurs études secondaires, le réseau public ou privé d'établissements scolaires. Quel que soit l'indicateur analysé, on constate que les situations sont toujours plus favorables dans le réseau privé. Toutefois, en raison de la faible taille de l'effectif fréquentant ce réseau (135 garçons et 45 filles), soit 10,3% du total de la sous-cohorte urbaine, il est apparu plus pertinent d'analyser, en profondeur, chaque indicateur du cheminement scolaire de la cohorte par groupe d'âge, par sexe et par zone socio-économique de résidence, sans distinction du réseau d'établissements fréquenté en 1^{re} secondaire (tableau 3.3).

Relativement aux trois indicateurs retenus, soit l'obtention d'un DES, l'accès au collégial et l'accès à une sanction d'études collégiales, on constate une structuration hiérarchique des différents taux suivant le niveau socio-économique du quartier de résidence de l'élève en 1^{re} secondaire. Des contrastes marqués entre les garçons et les filles, de même qu'entre les élèves âgés de 13 ans et plus à leur arrivée en 1^{re} secondaire et ceux âgés de 12 ans et moins se superposent à cette hiérarchisation des taux suivant les strates sociales.

Globalement, on constate chez les élèves de la cohorte de 1981 de Chicoutimi-Jonquière des clivages sociaux vis-à-vis de l'accès au collégial, lesquels vont dans le même sens

que ceux identifiés pour les années 1970 par Levesque et Sylvain²⁷. Les élèves dont le statut socio-économique est élevé ont des comportements passablement différents de ceux des élèves des autres groupes sociaux. L'origine sociale de l'élève apparaît ainsi un déterminant non négligeable de l'accessibilité au collégial, mais les autres facteurs que sont le sexe et l'âge de l'élève en 1^{re} secondaire sont néanmoins très importants. L'âge de l'élève en 1^{re} secondaire constitue un facteur clé du cheminement scolaire ultérieur, puisqu'il discrimine systématiquement le taux d'accès au collégial observé et encore davantage le taux d'accès à une sanction d'études collégiales, et ce, tant chez les garçons que chez les filles (figure 3.4). Comme il est un indicateur significatif du retard scolaire de l'élève, l'âge en 1^{re} secondaire rend compte indirectement du rendement académique passé.

TABLEAU 3.3
Indicateurs du cheminement scolaire, selon certaines caractéristiques de l'élève lors de l'inscription en 1^{re} secondaire, période 1981-1991, agglomération de Chicoutimi-Jonquière, (réseaux public et privé)

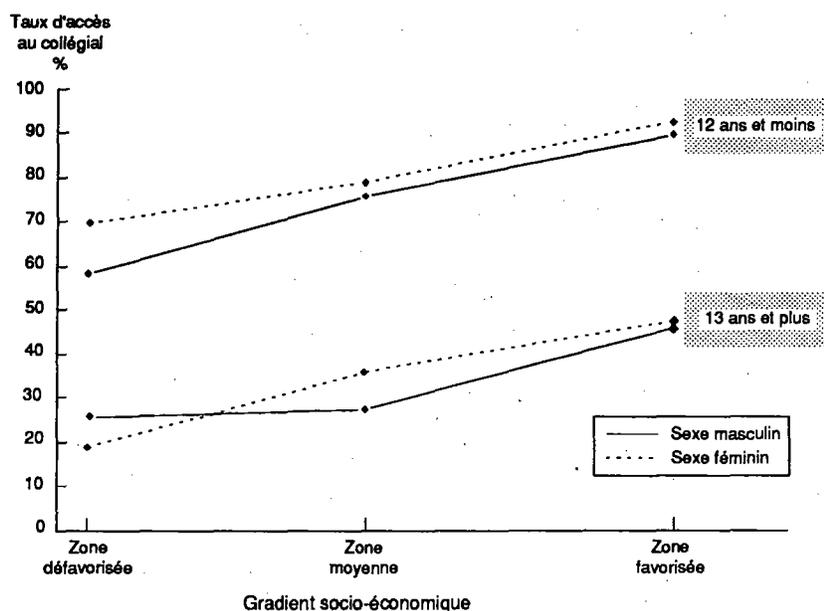
Nouveaux inscrits en 1 ^{re} secondaire				Indicateurs du cheminement scolaire (taux)					
Âge au 30/09/81	Zone de résidence en 1981	Sexe		Obtention d'un DES ¹		Accès au collégial		Accès à une sanction d'études collégiales	
		H	F	H	F	H	F	H	F
		N	N	%	%	%	%	%	%
12 ans et moins	Zone défavorisée	96	144	81,3	83,3	58,3	69,4	38,5	42,4
	Zone moyenne	369	386	81,3	83,4	75,9	79,0	43,9	52,3
	Zone favorisée	141	154	87,2	94,2	89,4	92,2	61,7	72,1
13 ans et plus	Zone défavorisée	82	48	35,4	20,8	25,6	18,8	8,5	8,3
	Zone moyenne	173	103	38,7	43,7	27,2	35,9	9,2	10,7
	Zone favorisée ²	35	17	54,3	52,9	45,7	47,1	11,4	23,5
Tous âges	Zone défavorisée	178	192	60,1	67,7	43,3	56,8	24,7	33,9
	Zone moyenne	542	489	67,7	75,1	60,3	69,9	32,8	43,6
	Zone favorisée	176	171	80,7	90,1	80,7	87,7	51,7	67,3
Total de l'agglomération		896	852	68,8	76,4	60,9	70,5	34,9	46,1

¹ Il peut s'agir d'un diplôme d'études secondaires obtenu au secteur d'enseignement jeune ou au secteur de l'éducation des adultes, soit en formation générale ou en formation professionnelle. Se trouvent également inclus quatre élèves ayant obtenu une attestation d'équivalent de niveau de scolarité (AENS).

² Soulignons que la taille de l'effectif de cette catégorie d'élèves est plutôt réduite.

²⁷ Levesque, M. et Sylvain, L. *Après l'école secondaire : étudier ou travailler, choisit-on vraiment?* Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1982 : 156-161.

FIGURE 3.4
Inégalités d'accès au collégial selon l'âge en 1^{re} secondaire, le sexe et l'origine sociale de l'élève, période 1981-1991, agglomération de Chicoutimi-Jonquière (réseaux public et privé)



Bélanger et Roberge ont déjà démontré²⁸ que, «si les aspirations scolaires sont un bon indicateur du niveau d'atteinte des études, il n'y a pas eu de réduction des inégalités dans les chances d'accès à l'instruction pour les étudiants d'origines sociales différentes, en dépit d'une augmentation considérable des taux de scolarisation»²⁹. L'étude réalisée au SLSJ, confirme, quant à elle, qu'il existe une véritable structuration hiérarchique des chances de décrocher un DES, d'accéder au collégial et d'y obtenir une sanction d'études. Chacune des strates sociales occupe une position plus ou moins favorable, en conjugaison, toutefois, avec les autres critères de différenciation que sont le sexe et l'âge de l'élève en 1^{re} secondaire.

3.4 LE CHOIX DE FORMATION AU COLLÉGIAL SELON L'ORIGINE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Afin de mieux cerner l'influence de l'origine sociale de l'élève sur le cheminement scolaire au collégial, deux autres dimensions ont également été explorées, soit le type de

²⁸ Bélanger, P.W. et Roberge, P. "L'avant et l'après des réformes : l'évolution de la perception du destin scolaire au Canada central, 1965-1972", dans *Revue d'études canadiennes*, XV, 3, 1980 : 98-108.

²⁹ Bélanger, P.W. "La réponse du Québec aux problèmes d'équité et d'excellence dans l'enseignement postsecondaire", dans *Recherches sociographiques*, XXIII, 3, 1986 : 377.

formation et la famille de programmes où se trouve admis l'étudiant lors de sa première inscription dans un collège québécois. Parmi les élèves inscrits au collégial, 55,6% ont opté pour une formation préuniversitaire et 39,2% pour une formation technique conduisant à l'obtention d'un DEC; une très faible proportion (0,7%) se sont inscrits dans un programme technique menant à un AEC ou à un CEC et, enfin, 3,7% se sont inscrits hors programme (en excluant les cas pour lesquels une telle information n'était pas disponible).

TABEAU 3.4

Type de formation à la première inscription au collégial selon la zone socio-économique de résidence de l'élève en 1981, agglomération de Chicoutimi-Jonquière

Type de formation	Zone socio-économique							
	Défavorisée		Moyenne		Favorisée		Agglomération	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Préuniversitaire (DEC)	76	40,9	363	54,3	199	68,2	638	55,6
Technique (DEC)	99	53,2	268	40,1	83	28,4	450	39,2
Technique (AEC, CEC)	2	1,1	5	0,7	1	0,3	8	0,7
Hors programme et indéterminé ¹	9	4,8	33	4,9	9	3,1	51	4,5
Effectif total	186	100,0	669	100,0	292	100,0	1 147	100,0

¹ On ignore quel est le type de formation dans neuf cas.

Ici encore, les données suggèrent que l'origine sociale exerce une contrainte importante sur les choix individuels. Plus de deux élèves sur trois (68,2%) résidant dans un quartier aisé au moment d'entreprendre des études secondaires ont effectué une première inscription au collégial dans une formation préuniversitaire. À peine plus d'un élève sur deux (54,3%) parmi ceux résidant dans un quartier de classe moyenne et seulement deux élèves sur cinq (40,9%) parmi ceux originaires des quartiers défavorisés en ont fait autant. En revanche, la proportion des étudiants inscrits dans un programme de formation technique (DEC ou autres) tend à s'abaisser à mesure que le statut socio-économique s'élève.

L'analyse du choix de la famille de programmes révèle une autre facette des diverses inégalités de scolarisation. En effet, le fait d'habiter dans un quartier défavorisé ou favorisé au début des études secondaires entraîne des différences importantes quant au choix du domaine de formation lors de la première inscription dans un collège. Alors que le programme «sciences de la nature» regroupe une forte proportion d'étudiants de statut socio-économique élevé (37,2%) ou moyen (26,3%), c'est au troisième rang qu'on privilégie ce programme dans les

quartiers défavorisés (17,7%). En contrepartie, les étudiants de milieu défavorisé s'inscrivent en premier lieu en sciences humaines (20,0%) puis en techniques administratives (19,4%).

En outre, le choix de l'un ou l'autre programme d'études techniques apparaît relativement différencié selon l'origine sociale. Ainsi, les étudiants de milieu défavorisé privilégient nettement les techniques administratives (19,4%), les techniques humaines (13,7%) et physiques (11,4%); ceux de classe moyenne optent pour les techniques physiques (12,9%), administratives (11,9%) et biologiques (8,9%), alors que ceux de milieu favorisé s'intéressent, dans l'ordre, aux techniques administratives (8,5%), aux techniques physiques (7,4%) et aux techniques des arts (5,7%). Cependant, les programmes de formation préuniversitaire «arts» et «lettres» occupent les derniers rangs, peu importe l'origine sociale de l'étudiant. Il existe donc des filières de formation relativement différenciées suivant les strates sociales, des inégalités de choix se superposant aux inégalités d'accès.

CONCLUSION

Une démarche inspirée principalement par deux champs disciplinaires, soit la sociologie et la géographie, a été privilégiée pour effectuer cette recherche. L'expression "sociogéographie des inégalités" traduit bien la perspective multidisciplinaire adoptée, et rend compte de la volonté de jeter un regard d'ensemble sur la dynamique de l'accessibilité aux études collégiales dans une région périphérique du Québec.

Les résultats confirment que la décennie 1980 a été le témoin d'un élargissement du fossé entre les sexes : les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à décrocher un diplôme d'études secondaires, à accéder au collégial et à y obtenir une sanction d'études. Cette recherche révèle l'existence de disparités géographiques et sociales en regard de l'accessibilité au collégial dans une cohorte d'élèves de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Si, globalement, les deux sous-régions, soit le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, présentent des tendances similaires, il en va autrement à l'échelle des municipalités. L'éloignement des cégeps, le caractère périurbain, rurbain ou rural de la municipalité de résidence de l'élève en 1^{re} secondaire, de même que l'absence d'un transport organisé apparaissent des facteurs contribuant à abaisser de façon significative les possibilités d'accès aux études postsecondaires. Les élèves dont les chances d'accès au collégial apparaissent les meilleures sont originaires des municipalités de plus grande taille, et plus particulièrement de celles où se trouve un cégep. Si les tendances saguenéennes et jeannoises sont le reflet de la situation québécoise, on pourrait voir là de bons indices que les efforts déployés depuis vingt-cinq ans pour améliorer l'accessibilité aux études supérieures ont porté fruit de manière convainquante dans les centres urbains, là où vivent d'ailleurs une majorité de Québécois. Rappelons qu'au Saguenay—Lac-Saint-Jean, c'est près de 70% de la cohorte à l'étude qui résidait en milieu urbain en 1981 et que, sur trois élèves, deux ont effectué une première inscription dans un cégep au cours des dix ans d'observation.

Plusieurs observateurs en conviennent : le niveau de scolarisation n'a cessé de croître au Québec depuis le Rapport Parent. Par contre, il est généralement admis aussi que l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation supérieure n'est pas encore acquise pour tous les segments de la population; on estime plutôt que les clivages socio-économiques déjà repérés à l'échelle du Québec en ce qui concerne les années 1970 par Levesque et Sylvain³⁰ ne sont pas totalement disparus. La présente analyse démontre précisément que dans le cas d'une sous-cohorte urbaine d'élèves résidant dans l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière en 1981, le destin scolaire est en effet demeuré largement tributaire de l'origine sociale. Elle confirme l'existence de différentes inégalités en regard de l'accessibilité aux études collégiales. Le sexe de l'élève, l'âge au début des études secondaires, le réseau d'établissements scolaires fréquenté et aussi l'origine sociale structurent hiérarchiquement les chances d'obtenir un DES, d'accéder au

³⁰ Levesque, M. et Sylvain, L., *op.cit.*, 1982.

collégial et d'y décrocher une sanction d'études. Aux inégalités démographiques et sociales se superposent des inégalités de choix (filières et domaines de formation) selon l'origine sociale. On constate donc que les clivages socio-économiques ont des effets plus prononcés sur la persévérance scolaire au niveau secondaire qu'au niveau collégial, si bien qu'une proportion importante d'élèves moins bien nantis se trouvent déjà exclus du système scolaire au moment du passage aux études collégiales. D'autre part, on observe que la sélection sociale joue un rôle non négligeable après une première inscription au collégial, et ce, même chez les élèves qui n'ont pas accumulé de retard scolaire au sortir du cours primaire.

On saisit alors à quel point l'école peut être un lieu de reproduction sociale et que la géographie des inégalités scolaires est structurée suivant les grands clivages socio-économiques de l'espace urbain. On s'explique sans doute mieux pourquoi Meirieu³¹ s'acharne à expliquer, à la suite de tant d'autres chercheurs ou pédagogues, que les méthodes pédagogiques, les situations d'apprentissage, voire les techniques d'évaluation des acquis "ne sont pas socialement neutres".

On ne doit pas s'abandonner, toutefois, à un mode d'explication déterministe prenant la forme d'une relation causale linéaire entre l'origine sociale et les cheminements scolaires. Comme on a pu l'observer, l'accessibilité au collégial n'est pas garantie pour les élèves issus d'un milieu social aisé, tout comme elle n'est pas exclue pour ceux originaires de milieux défavorisés. L'intériorisation des normes et des valeurs propres à chaque groupe social n'a donc pas un caractère aussi inflexible et aussi systématique qu'on pourrait le croire à la lecture des résultats observés. D'ailleurs, comme l'a rappelé Massot³², en s'appuyant sur un axiome fondamental du modèle des inégalités des chances de Boudon³³, la décision de poursuivre des études "repose sur la prise en considération simultanée de paramètres conjoncturels (les résultats scolaires) et de paramètres prévisionnels (les bénéfices anticipés), lesquels engendrent une structure complexe (interactionnelle) s'ils sont mis en relation avec des paramètres antérieurs à l'action (le niveau culturel familial)". On saisit alors comment les stratégies individuelles peuvent, elles aussi, influencer sur la mobilité sociale, engendrant ou perpétuant des inégalités.

Dans cette perspective, les constats de la présente recherche délimitent un terrain d'engagement pour tout type d'intervenant, aussi bien celui qui vise à modifier les structures des rapports sociaux ou à mettre au point des plans d'organisation spatiale des équipements scolaires, que celui qui, quotidiennement, soutient et guide les stratégies individuelles de scolarisation. Il faudra réviser les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil supérieur de l'éducation

³¹ Meirieu, P. *L'école, mode d'emploi. Des méthodes actives à la pédagogie différenciée*, Collection Pédagogies, ESF éditeur, Paris, 1992 : 116-119.

³² Massot, A., *op. cit.*, p. 398.

³³ Boudon, R. *L'inégalité des chances*, Paris, Collin, 1973 : 108.

en matière de scolarisation pour l'an 2000-2001, valider leur justesse en regard des disparités mises en évidence et, surtout, planifier des stratégies différenciées (garçon / fille; défavorisé / riche; rural / urbain) qui garantiront le renouveau souhaité. Les résultats suggèrent également à quel point les initiatives de recherche sur des questions aussi cruciales doivent se multiplier et se diversifier.

En jumelant certaines informations géographiques et sociales aux données administratives disponibles dans le système québécois de gestion scolaire, et en reconstituant de façon rétrospective le destin scolaire postsecondaire d'une cohorte d'élèves, il a donc été possible de repérer certaines inégalités de scolarisation sans devoir recourir à d'onéreuses *enquêtes longitudinales*. Il reste à souligner qu'il est possible de répéter pareilles analyses, soit dans d'autres régions du Québec, soit au niveau de l'ensemble de la province. Ce faisant, on se trouverait à jeter les bases d'une sociogéographie de la scolarisation, à ouvrir des perspectives nouvelles en matière de monitoring scolaire et, enfin, à contribuer au développement de chacune des régions québécoises. On pourrait également poursuivre l'étude de la présente cohorte et vérifier si, à réussite scolaire comparable, l'origine sociogéographique des étudiants demeure un facteur de discrimination majeur en regard de l'accessibilité au collégial. De telles analyses permettraient de cerner comment interagissent les inégalités d'accès à l'éducation, de choix de formation et de réussite scolaire.

APPENDICE 1

LA DÉFINITION DES INDICATEURS RETENUS

Dans le cadre de cette étude longitudinale de l'accessibilité au collégial, une cohorte de 4 405 élèves, nouvellement inscrits en 1^{re} secondaire au SLSJ en 1981, a été suivie de façon rétrospective, sur une période de dix ans. Soulignons que toute première inscription au collégial dans n'importe quel programme d'études a été prise en considération, quel que soit le service d'enseignement (régulier ou éducation des adultes) et le type d'établissement choisi au Québec (privé, public ou gouvernemental).

L'étude se réalise à partir de deux séries distinctes d'indicateurs. Notons que **tous les indicateurs retenus sont bruts**, en ce sens qu'ils ne tiennent pas compte d'un correctif pour compenser l'émigration hors Québec ou la mortalité d'une partie de l'effectif initial. La **première série d'indicateurs** vise à établir un bilan descriptif de la cohorte à l'étude.

Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) en 5^e secondaire observé en 1991 : la proportion des élèves (NI) de la cohorte ayant obtenu un DES³⁴ avant août 1990³⁵, au secteur d'enseignement jeune ou au secteur de l'éducation des adultes, soit en formation générale ou en formation professionnelle

$$\text{Taux d'obtention d'un DES} = \frac{\text{Détenteurs de DES (1981-1990)}}{\text{NI en 1^{re} secondaire en 1981}} \times 100$$

Taux de passage du secondaire au collégial observé en 1991³⁶ : la proportion des élèves de la cohorte ayant effectué une première inscription au collégial (FI) entre 1981 et le trimestre d'automne 1991 parmi les élèves détenteurs d'un diplôme d'études secondaires (DES) de 5^e secondaire

$$\text{Taux de passage du secondaire au collégial} = \frac{1^{\text{re}} \text{ FI (1981-1991) avec DES}}{\text{Détenteurs d'un DES (1981-1990)}} \times 100$$

³⁴ Il peut s'agir d'un diplôme d'études secondaires obtenu au secteur d'enseignement jeune ou au secteur de l'éducation des adultes, soit en formation générale ou en formation professionnelle. Compte tenu des objectifs spécifiques de l'étude, les quelques élèves ayant obtenu une attestation d'équivalent de niveau de scolarité (AENS) ont également été inclus. Outre cette attestation, neuf cas sur dix avaient obtenu auparavant un verdict partiel de 5^e secondaire émis au secteur d'enseignement jeune; l'autre élève avait, quant à lui, obtenu un verdict partiel de 3^e secondaire au secteur d'enseignement jeune. Pour les élèves détenant plus d'un DES, des critères de sélection ont été utilisés afin de considérer un seul diplôme, soit le premier obtenu au cours du cheminement scolaire.

³⁵ Même si l'extraction des données pertinentes à la réalisation de la présente étude a été effectuée en mars 1992 au MEQ, il appert que les verdicts émis après juillet 1990 n'ont pu être pris en considération. En conséquence, les valeurs du présent indicateur sous-estiment très légèrement la réalité (1% approximativement).

³⁶ Les deux notes explicatives fournies ci-dessus à propos du taux d'obtention d'un DES s'appliquent également au présent indicateur, mais la sous-estimation est nécessairement de moindre ampleur, car les données manquantes modifieraient à la fois le numérateur et le dénominateur.

Taux d'accès au collégial observé en 1991 : la proportion des élèves (NI) de la cohorte ayant effectué une première inscription au collégial (FI) entre 1981 et le trimestre d'automne 1991

$$\text{Taux d'accès au collégial} = \frac{1^{\text{re}} \text{ FI (1981-1991)}}{\text{NI en 1}^{\text{re}} \text{ secondaire en 1981}} \times 100$$

Taux d'accès à une sanction d'études (SE) collégiales entre 1981 et 1991 pour la cohorte : la proportion des élèves (NI) de la cohorte pour lesquels une première sanction d'études collégiales a été délivrée entre 1981 et l'été 1991

$$\text{Taux d'accès à une sanction d'études collégiales} = \frac{1^{\text{re}} \text{ SE (1981-1991)}}{\text{NI en 1}^{\text{re}} \text{ secondaire en 1981}} \times 100$$

La **seconde série d'indicateurs** sert à effectuer le **bilan du cheminement scolaire des élèves** de la cohorte qui se sont **Inscrits au collégial**. De tels indicateurs permettent d'isoler l'attrition de l'effectif initial qui résulte du cheminement scolaire précollégial.

Taux global de diplomation observé en 1991 : la proportion des inscrits au collégial entre 1981 et 1991 pour lesquels une première sanction d'études collégiales est délivrée au plus tard au trimestre d'été 1991 (peu importe le programme d'entrée et de diplomation)

$$\text{Taux global de diplomation} = \frac{1^{\text{re}} \text{ SE (1981-1991)}}{1^{\text{re}} \text{ FI (1981-1991)}} \times 100$$

Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) observé en 1991 : la proportion des inscrits au collégial entre 1981 et 1991 dans un programme de DEC pour lesquels une première sanction d'études collégiales dans un programme de DEC est délivrée au plus tard au trimestre d'été 1991

$$\text{Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales dans un programme de DEC} = \frac{1^{\text{re}} \text{ SE (DEC) (1981-1991)}}{1^{\text{re}} \text{ FI (DEC) (1981-1991)}} \times 100$$

APPENDICE 2

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT INTÉGRAL DE LA RECHERCHE

PRÉFACE.....	V
REMERCIEMENTS.....	VII
TABLE DES MATIÈRES.....	IX
TABLE DES TABLEAUX.....	XII
TABLE DES FIGURES ET DES CARTES	XIV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA POSITION DU PROBLÈME ET LES PERSPECTIVES THÉORIQUES.....	5
1.1 Une perspective macrosociologique	6
1.2 Les disparités sociogéographiques et l'accessibilité aux études supérieures.....	10
1.2.1 Les inégalités sociales.....	10
1.2.2 Les barrières géographiques.....	11
1.3 Les disparités sociogéographiques et les cheminements scolaires	13
1.4 Les objectifs de l'étude	14
1.4.1 À l'échelle régionale et intrarégionale	15
1.4.2 À l'échelle des quartiers de l'agglomération de Chicoutimi- Jonquière.....	16
CHAPITRE 2 : LE CADRE D'ANALYSE ET LES ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES.....	17
2.1 Le territoire à l'étude : la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	18
2.1.1 L'évolution démographique.....	18
2.1.2 La scolarisation de la population.....	19
2.1.3 Le développement social	20
2.2 L'approche longitudinale.....	21
2.2.1 Le choix de la cohorte à l'étude	22
2.2.2 La source des données.....	23
2.2.2.1 Le vécu scolaire.....	24
2.2.2.2 Les informations de localisation.....	25
2.2.2.3 Le milieu d'origine	26
2.2.3 La qualité des données.....	26
2.3 L'approche écologique	28
2.3.1 Un modèle à micro-échelle au Saguenay	28

2.3.2	L'organisation du système d'information et d'analyse sociospatiale.....	31
2.3.3	Les unités géostatistiques du recensement et le géocodage	32
2.3.4	La localisation exacte des individus	33
2.4	Le repérage de zones socio-économiques et d'aires sociales distinctes.....	35
2.4.1	La source des données et les techniques d'analyse.....	35
2.4.2	La stratification socio-économique observée en 1981 à Chicoutimi-Jonquière.....	38
2.5	Les différents indicateurs de l'accessibilité au collégial.....	42
2.5.1	Le schéma des composantes de l'accessibilité au collégial.....	42
2.5.2	La définition des indicateurs retenus.....	43
CHAPITRE 3 : LES ITINÉRAIRES SCOLAIRES D'UNE COHORTE D'ÉLÈVES INSCRITS EN 1^{re} SECONDAIRE EN 1981.....		47
3.1	Le bilan du cheminement scolaire de la cohorte à l'étude.....	47
3.1.1	Le profil des élèves en 1 ^{re} secondaire	47
3.1.2	Du secondaire au collégial, de 1981 à 1991	49
3.2	La diplomation de niveau secondaire.....	51
3.2.1	La meilleure sanction d'études secondaires.....	51
3.2.2	L'obtention d'un diplôme d'études secondaires.....	53
3.2.3	Le taux de passage du secondaire au collégial.....	57
3.3	L'accès au collégial et l'accès à une sanction d'études collégiales.....	60
3.3.1	Le taux d'accès au collégial selon le sexe et la période écoulée.....	60
3.3.2	Le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon différentes caractéristiques des élèves	64
3.4	Les élèves inscrits au collégial.....	66
3.4.1	Les caractéristiques sociodémographiques.....	67
3.4.2	Les antécédents au secondaire.....	67
3.4.3	L'établissement collégial fréquenté.....	70
3.4.4	Le choix de formation.....	70
3.4.5	Le taux global de diplomation.....	71
3.4.6	Le taux d'obtention d'un DEC.....	72
3.5	Quelques considérations générales.....	72
CHAPITRE 4 : LES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES ET L'ACCESSIBILITÉ AU COLLÉGIAL AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN		75
4.1	Le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une sanction d'études collégiales par sous-région.....	76
4.2	Le taux d'accès au collégial et le taux d'accès à une sanction d'études collégiales selon certaines caractéristiques des municipalités	77

4.2.1	La distance entre les municipalités et les quatre cégeps	78
4.2.2	La taille de la municipalité	82
4.2.3	Le niveau d'urbanisation.....	86
4.2.4	Le secteur économique prédominant dans la municipalité	89
4.2.5	La disponibilité d'un moyen de transport.....	91
4.3	Le taux d'accès au collégial en regard de certaines caractéristiques des municipalités	94
4.3.1	Un modèle pour les municipalités de petite taille.....	96
4.3.2	Un modèle pour les municipalités de plus grande taille.....	98
4.3.3	Les municipalités en suraccès ou en sous-accès.....	100
4.4	Quelques faits saillants	104
CHAPITRE 5 : LES DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET L'ACCESSIBILITÉ AU COLLÉGIAL DANS L'AGGLOMÉRATION DE CHICOUTIMI-JONQUIÈRE		107
5.1	Le profil des élèves par zone socio-économique de résidence en 1 ^{re} secondaire.....	108
5.2	L'accès au collégial et l'accès à une sanction d'études collégiales selon l'origine socio-économique des élèves	110
5.2.1	L'origine socio-économique et le sexe	114
5.2.2	L'origine socio-économique et l'âge en 1 ^{re} secondaire	117
5.2.3	L'origine socio-économique et le réseau d'établissements scolaires fréquenté en 1 ^{re} secondaire	118
5.2.4	L'origine socio-économique et la sanction d'études secondaires	119
5.3	Les disparités scolaires : une conjugaison de facteurs	120
5.4	Le choix de formation au collégial selon l'origine socio-économique	124
5.4.1	Le type de formation	124
5.4.2	Les familles de programmes.....	127
5.5	Quelques considérations générales.....	128
CONCLUSION GÉNÉRALE.....		131
BIBLIOGRAPHIE		137
APPENDICE 1:	Fichiers-sources et description des variables	143
APPENDICE 2:	Constitution du fichier de recherche.....	147
APPENDICE 3:	Critères de sélection pour le choix d'un verdict au secondaire.....	151
APPENDICE 4:	Matrices des corrélations et liste des variables.....	155
APPENDICE 5:	Distribution de fréquences pour différents indicateurs du cheminement scolaire de la cohorte à l'étude dans chaque réseau d'établissements (public et privé), selon certaines caractéristiques de l'élève lors de l'inscription en 1 ^{re} secondaire, agglomération de Chicoutimi-Jonquière, 1981-1991.....	161

Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial

La présente recherche vise à cerner l'influence respective des facteurs géographiques et sociaux sur l'accessibilité aux études collégiales d'une cohorte d'élèves de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. La méthodologie repose sur le jumelage et le traitement de diverses banques de données permettant d'une part, de reconstituer à rebours les cheminements scolaires des élèves et, d'autre part, de caractériser leur origine géographique et sociale.

Suivant la municipalité de résidence des élèves en 1^{re} secondaire, on observe des disparités importantes quant aux chances d'accéder au collégial et d'y obtenir une sanction d'études. De plus, les analyses effectuées dans l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière démontrent que le destin scolaire demeure largement tributaire du statut socio-économique. Ainsi, une proportion importante d'élèves moins bien nantis se trouvent déjà exclus du système scolaire au moment du passage du secondaire au collégial. Les résultats confirment également que la décennie 1980 a été le témoin d'un élargissement du fossé entre les sexes : les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à décrocher un diplôme d'études secondaires, à accéder au collégial et à y obtenir une sanction d'études.

Les constats de la présente étude délimitent donc un terrain d'engagement pour l'ensemble des intervenants du milieu scolaire. Il appert, en outre, qu'il faille ajuster les objectifs fixés en matière de scolarisation pour l'an 2000 en tenant compte des disparités mises en évidence et planifier des stratégies différenciées (garçon / fille; défavorisé / riche; rural / urbain) qui garantiront le renouveau souhaité.